

D.097 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 12

11. Les Juifs et les Chrétiens sont-ils des frères ?

Compte tenu de ce que nous savons maintenant, quel peut être le degré de sincérité de toutes les paroles mielleuses qu'on entend dans les « mouvements de fraternité entre les Juifs et les chrétiens », ou dans les « mouvements promouvant une communauté de foi entre les Juifs et les chrétiens » ? Ces mouvements qui pullulent littéralement, sont en train de dévaster toutes les nations. Si les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) qui sont dans ces mouvements, utilisent le *Talmud* comme règle de leurs activités politiques, économiques et sociales, quel peut être le degré de sincérité de tous les serments, les vœux ou les promesses qu'ils pourraient être amenés à faire ? Ce serait pour le coup un geste sans pareil de « fraternité » et de « communauté de foi », si la *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* parvenait à expurger du *Talmud* la multitude des passages attaquant directement le Christ, les chrétiens ou le christianisme. Au prix d'un grand nombre de millions de dollars, cette *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* est en revanche parvenu à expurger du *Nouveau Testament*, les passages que les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) considéraient comme « une offense à leur foi ». Une grande partie des fonds nécessaires furent amenés par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Les Chrétiens devraient donc maintenant réunir eu aussi un petit pactole, afin d'expurger du *Talmud* les passages outrageant la foi chrétienne, car sinon, de tels mouvements de « fraternité » ou de « foi commune » ne servent qu'à tourner le christianisme en dérision. Et pendant qu'elle y est, la *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* pourrait jeter un coup d'œil sur les millions de dollars investis aujourd'hui par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), pour s'assurer que le *Talmud* reste bien le seul axe des activités politiques, économiques, culturelles et sociales de tous leurs coreligionnaires d'aujourd'hui et de demain. Car, violant les principes de base de toute « fraternité » et de toute « communauté de foi », les Juifs (prétendus ou autoproclamés) dépensent des millions de dollars

chaque année, pour équiper des centres où le *Talmud* pourra être inculqué au plus profond du cerveau de leurs enfants. Ces quelques nouveaux articles ont été choisis parmi les centaines d'autres qui apparaissent quotidiennement dans les journaux du pays :

« Deux nouveaux *Centres d'Enseignement Israélite*, dont la construction a coûté 300 000 \$, seront ouverts le mois prochain, ils pourront accueillir 1 000 étudiants pendant la semaine, et permettront également d'ouvrir une École du dimanche, cette annonce nous vient de l'association *La Torah du Talmud*. » [*Herald Tribune* de Chicago, 19/08/1950.]

« Le Département de l'École *Yeshiva* offre maintenant un programme complet d'anglais/hébreu, conforme à l'enseignement rabbinique. Les cours iront de la classe 1 jusqu'à la classe 5 (de 5 ans et demi jusqu'à 10 ans). La section *Talmud-Torah* de l'après midi a ouvert une nouvelle classe pour l'enseignement de base, elle reçoit les débutants comme les enfants qui sont déjà avancés dans l'étude. » [*La Voix Juive*, 18/09/1953.]

« UN RABBIN PARLE DU *TALMUD* AUX HOMMES DE PAIX. Le Docteur David Graubert président des rabbins de *Bet Din*, et professeur de littérature rabbinique à l'*Université des Études Juives*, va présenter la première de ses quatre conférences dont le thème général est : *Le Monde du Talmud*. » [*Chicago Tribune*, 59/10/1953.]

« LE MARYLAND[1] RECONNAÎT DES DEGRÉS UNIVERSITAIRES ET UN DIPLÔME DANS LA CONNAISSANCE DU *TALMUD*. Baltimore. Le *Comité Fédéral d'Éducation* du Maryland a autorisé le *Nouveau Collège Rabbinique d'Israël* à décerner une licence et un doctorat *es Loi talmudique*. » [*La Voix Juive*, 01/09/53.]

« DES COURS DE *TALMUD* À L'ANTENNE DEPUIS JÉRUSALEM. Les conférences sur le *Talmud* radiodiffusées chaque semaine en anglais seront bientôt disponibles sur cassettes dans tous les États-Unis et le Canada, la dépêche est tombée aujourd'hui. » [*La Voix Juive de Californie*, 11/01/1952.]

Mon cher Docteur Goldstein, vous vous souvenez sans doute d'avoir lu un peu plus haut une citation d'un des spécialistes les plus autorisés sur le *Talmud*, et selon laquelle : « **le Juif moderne est un produit du *Talmud***. » Seriez-vous surpris

d'apprendre qu'un bon nombre de chrétiens sont également le « **produit du Talmud** » ? Eh oui, les enseignements du *Talmud* sont acceptés par des chrétiens du plus haut échelon hiérarchique... Je n'aurais besoin que d'un seul exemple pour vous en persuader, celui du dernier Président des États-Unis d'Amérique. En 1951, on a offert pour la seconde fois au Président Truman[2], l'ensemble des 63 livres composant le *Talmud*. À cette occasion un journal rédigea l'article suivant :

« Monsieur Truman nous a remerciés pour les livres, et a déclaré qu'il était très content de les avoir, il a même ajouté le mot suivant : "Il y a quatre ans on m'a offert les mêmes, et j'ai pu en lire bien davantage que ce que les gens pensent". Il nous a dit qu'il lisait beaucoup, et que le livre qu'il lisait le plus était le *Talmud* qui contient, nous a-t-il dit : "un bon paquet de raisonnements très sains, et une bonne philosophie de la vie !" ».

Ainsi, notre dernier Président nous dit qu'il tire bien des avantages de ce livre « qu'il lit le plus », et qui contient « un bon paquet de raisonnements très sains », ainsi « qu'une bonne philosophie de la vie »... Et plus récemment, alors qu'il était encore en fonction, les déclarations de notre dernier Président dénotent chez lui une connaissance véritable du *Talmud* ; toute personne qui connaît le *Talmud* pourra le discerner très vite. Mais notre dernier Président sait-il que Jésus-Christ n'avait pas le même sentiment que lui sur le *Talmud* ? Ce « bon paquet de raisonnements très sains », et cette « bonne philosophie de la vie », étaient en permanence dénoncés d'une manière des plus vives par Jésus-Christ, et en des termes non équivoques. Monsieur Truman va-t-il nous dire lui aussi, que le *Talmud* était cette « sorte de livre » de laquelle Jésus-Christ « tira les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde » ?

Avant de quitter le sujet du *Talmud*, j'aimerais faire référence à l'analyse la plus authentique de toutes celles dont ce texte a été l'objet ; et je crois que vous devriez vous en procurer une copie, vous ne le regretterez pas. Le nom de l'ouvrage dont je vais parler est tout simplement : *Le Talmud*. Il a été écrit il y a presque un siècle par Arsène Darmesteter, un Français. En 1897 il a été traduit en anglais par la célèbre Henrietta Szold, et publié par la *Société de Publications Israélites d'Amérique*, à Philadelphie. Henrietta Szold était une enseignante de prestige, elle faisait partie des sionistes du début, et était l'une des « Juives » les plus remarquables de ce

siècle (prétendues ou autoproclamées telles). La traduction par Henrietta Szold du livre d'Arsène Darmesteter est un classique. Vous ne comprendrez jamais le *Talmud* tant que vous ne l'aurez pas lu. Je vais en citer de courts extraits :

« Aujourd'hui le judaïsme trouve sa plus parfaite expression dans le *Talmud* ; ce livre n'a pas influencé le judaïsme d'une manière éloignée, le judaïsme n'en est pas non plus qu'un léger écho, mais le *Talmud* s'est incarné dans le judaïsme, et le judaïsme a pris forme dans le *Talmud*, passant ainsi de l'état d'abstraction à la réalité. **L'étude du judaïsme est celle du *Talmud*, tout comme l'étude du *Talmud* est celle du judaïsme, (...) ce sont deux choses inséparables, mieux, ce sont une seule et même chose (...)**. Par conséquent, le *Talmud* est l'expression la plus complète de notre mouvement religieux, et ce code de prescriptions sans fin et de cérémonials minutieux, représente dans sa plus grande perfection le travail total de l'idée religieuse (...). Ce miracle s'est réalisé dans un livre : le *Talmud* (...). Le *Talmud*, en revanche, est composé de deux parties distinctes, la *Mishna* et la *Gemara* ; la première est le texte proprement dit, la seconde est le commentaire du texte (...). Par le terme *Mishna*, on désigne **un recueil de décisions et de lois traditionnelles, comprenant TOUTES LES BRANCHES DE LA LÉGISLATION, QUE CE SOIT SUR LE PLAN CIVIL OU RELIGIEUX (...)** ; ce code était le travail de plusieurs générations de Rabbins (...). Rien ne peut **égaler l'importance du *Talmud***, si ce n'est l'ignorance qui prévaut à son sujet (...). Une seule page du *Talmud* peut contenir des passages rédigés en trois ou quatre langues différentes, ou plutôt, des passages rédigés en une seule langue fixée à différents niveaux de sa dégénérescence (...). Souvent, une *Mishna* de cinq ou six lignes est suivie de cinquante ou soixante pages de commentaires (...). C'est la Loi dans toute son autorité ; elle constitue le dogme et le culte ; c'est l'élément fondamental du *Talmud* (...). **L'étude quotidienne du *Talmud* qui, chez les Juifs, commence à l'âge de 10 ans, pour ne se terminer qu'avec la vie elle-même**, constitue nécessairement une rude gymnastique pour l'esprit, grâce à laquelle celui-ci **acquiert une subtilité et un flair incomparable (...)** puisque le *Talmud* n'aspire qu'à une chose : **devenir pour le judaïsme une sorte de " *corpus juris ecclesiastici* ".** » (Souligné par nous[3].)

Les citations qui précèdent ont été tirées de ce traité qui visait principalement à édulcorer le *Talmud*. Malgré tout, en dépeignant une image bien gentille du *Talmud*,

l'auteur n'a pas pu s'empêcher de mentionner également les faits que nous avons soulignés. Or venant d'une telle source, je me demande comment cet auteur peut penser que de telles déclarations puissent nous porter à avoir désormais bien de l'estime pour le *Talmud*.

[1] Petit État américain de la côte Est.

[2] Truman est le président qui a ordonné sans nécessité militaire le largage de deux bombes atomiques sur le Japon, quatre mois après son élection.

[3] En capitale, dans le texte original.

D.096 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 11

10. La version remaniée du Kol Nidre

En Russie, à cette période de l'histoire, il était de coutume, comme dans les autres pays chrétiens d'Europe, de prêter un serment, un vœu, un engagement... de loyauté envers les nobles, ou les seigneurs féodaux. Ce serment devait être prêté au nom de Jésus-Christ... Or ce fut après la victoire des Russes sur les Khazars, que la formulation du *Kol Nidre* a été modifiée. La nouvelle version du *Kol Nidre* est mentionnée dans le *Talmud* comme « la loi de révocation par avance des serments ». La prière du *Kol Nidre* était donc considérée comme une loi. Toute personne qui chaque année, à la veille du jour de l'expiation des péchés, récitait cette « loi de révocation par avance des serments », était censée obtenir de Dieu la dispense de remplir toutes obligations acquises par serment, pour toute l'année à venir. Comme

nous l'avons vu, l'incantation de la prière du *Kol Nidre* à la veille du Jour de l'expiation des péchés, dégageait les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) de toutes les obligations prises par serment, par vœu, ou par promesse. Au risque de me répéter, j'insiste sur le fait que les serments, les vœux et les promesses faites par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) étaient donc prononcées exactement comme les promesses que font les enfants en croisant les doigts, mais dans des situations infiniment plus sérieuses.

La version remaniée du *Kol Nidre* causa de sérieux problèmes aux « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), lorsque sa traduction fut néanmoins découverte par les chrétiens... Car le *Kol Nidre* ne resta pas un secret très longtemps, malgré la déclaration du *Talmud* selon laquelle « la loi de révocation par avance ne fut pas rendue publique ». La version remaniée du *Kol Nidre* devint assez rapidement connue comme « le vœu des Juifs », et elle jeta un doute sérieux sur les serments, les vœux ou les promesses données aux chrétiens par les Juifs (prétendus ou autoproclamés). Les chrétiens se mirent bientôt à penser que les serments, les vœux ou les promesses, ne valaient rien du tout quand elles étaient données par des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Et c'est ce qui fut à la base des soi-disant « discriminations » dont ils furent « victimes » de la part des gouvernements, des nobles, des seigneurs féodaux et autres, qui exigeaient simplement un serment d'allégeance et de loyauté véritable de la part de ceux qui étaient leurs sujets.

En 1844, une intelligente tentative visant à corriger cette situation fut entreprise par un groupe de rabbins allemands... Cette année là, ils rassemblèrent une conférence internationale de rabbins à Braunschweig, en Allemagne. Ils tentèrent d'éliminer complètement la prière du *Kol Nidre* de la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, et d'en abolir la version remaniée ainsi que la version initiale de toutes leurs cérémonies religieuses. Ils pensaient que ce prologue profane à la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, était vide de toute spiritualité et n'appartenait pas au rituel des synagogues. Cependant, la grande majorité des rabbins assistant à la conférence de Braunschweig étaient originaires d'Europe orientale... Ils représentaient les congrégations des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) parlant le yiddish, et dont les ancêtres étaient les Khazars. Ils insistèrent pour que la version remaniée du *Kol Nidre* soit strictement maintenue telle quelle était, et qu'on continue à la réciter le jour de l'expiation des péchés. Ils demandèrent qu'elle soit

maintenue dans la forme exacte dans laquelle Meir ben Samuel l'avait rédigée six siècles auparavant, juste après la conquête russe. Aujourd'hui encore, elle est scrupuleusement récitée dans cette forme précise, par tous les « Juifs » du monde (prétendus ou autoproclamés tels, s'entend)... Mais mon cher Docteur Goldstein, les 150 millions de chrétiens des États-Unis d'Amérique vont-ils eux aussi ressortir les réactions qui furent les leurs au Moyen Âge, lorsqu'ils apprendront à nouveau le sens véritable du *Kol Nidre* ?

D.095 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 10

9. La destruction du royaume de Khazarie, et le devenir de sa population

Au nord du royaume Khazar, à l'époque où il était au sommet de sa puissance, vers l'année 820 de notre ère, un petit état slave avait pris pied sur la rive sud du Golfe de Finlande, juste au niveau où ce golfe donne sur la mer Baltique. Ce petit état fut créé par un petit groupe de Varègues provenant de la péninsule scandinave, de l'autre côté de la mer Baltique. La population de ce nouvel état était composée de nomades de race slave, qui étaient déjà installés ici au tout début des temps historiques[1] . Cette jeune nation était à son origine aussi petite que notre état du Delaware[2]. Quoi qu'il en soit, ce nouveau-né parmi les états est l'embryon d'où va sortir l'empire russe tout entier. Depuis 820, et en moins de 1000 années, cette nation va élargir ses frontières par des victoires ininterrompues, jusqu'à atteindre la taille actuelle de 15 300 000 km², de l'Europe à l'autre bout de l'Asie, soit plus de trois fois la surface de tous les États-Unis d'Amérique... Et ils n'ont pas fini.

Pendant les X^e, XI^e, XII^e et XIII^e siècles, la nation russe en pleine expansion a grignoté progressivement le royaume khazar, son voisin direct au sud. La conquête du royaume khazar par les Russes fournit à l'histoire l'explication sur la concentration importante et brutale de « Juifs » en Russie, au XIII^e siècle. Après la destruction du royaume khazar, les nombreux « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) de Russie, et de toute l'Europe orientale, n'étaient plus connus comme « des Khazars », mais comme « les populations yiddish » de tous ces pays. Et c'est encore ainsi qu'ils se désignent aujourd'hui.

Au cours de ses nombreuses guerres avec ses voisins européens après le XIII^e siècle, la Russie a tout de même dû céder des territoires importants, qui faisaient originellement partie du royaume khazar. C'est ainsi que la Pologne, la Lituanie, la Galicie, la Hongrie, la Roumanie, et l'Autriche, acquièrent de la Russie certains territoires qui faisaient originellement partie du royaume khazar. Et avec ces territoires, ces nations héritèrent aussi de nombreux « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), descendants des Khazars, et qui étaient demeurés sur le sol de leur ancien royaume. Ces fréquents partages de frontières entre les différentes nations d'Europe orientale expliquent la présence actuelle de « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) dans tous ces pays. Leur langage commun, leur culture commune, leur religion commune, et leurs caractéristiques raciales communes, classent ces « Juifs » sans le moindre doute comme les descendants des Khazars, peuple qui commença à envahir l'Europe orientale au premier siècle avant Jésus-Christ, et qui se convertit au « talmudisme » au VII^e siècle de notre ère.

Dans tout le monde actuel, les « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels), composent au moins 90 % de toute la population « juive ». La conversion du roi Bulan (suivie de celle de la nation khazare) est au Talmudisme ce que la conversion de l'Empereur Constantin (suivie de celle des nations occidentales) est au christianisme [lire : catholicisme]. Avant la conversion de Constantin, le christianisme était une religion relativement peu importante, pratiquée principalement dans les pays situés sur le rivage oriental de la Méditerranée ; mais avec sa conversion, l'Empereur Constantin entraîna avec lui toutes les populations païennes de l'Europe occidentale. Le talmudisme (c'est-à-dire,

le judaïsme, qui est le nom actuel du talmudisme) connut le plus grand essor de toute son histoire par la conversion de l'immense population khazare, au cours du VII^e siècle. Sans la conversion des Khazars, il est probable que le talmudisme n'aurait pas survécu face au christianisme et à l'islam. Sans la conversion des Khazars, le judaïsme n'aurait probablement pas existé. Le talmudisme, c'est-à-dire le code civil et religieux des pharisiens, aurait disparu, exactement comme a disparu le grand nombre des pratiques religieuses qui existaient dans ces régions, avant que le pharisaïsme ne les supplante au tout début de notre ère. Au VII^e siècle, le talmudisme aurait disparu, car au VII^e siècle, le talmudisme était engagé sur la voie de son plus parfait oubli.

En l'an 986, le prince de Russie, Vladimir III, se convertit à la foi chrétienne, pour épouser une princesse catholique slavonne d'un état voisin. C'était une condition nécessaire pour qu'un tel mariage puisse avoir lieu. Et le prince Vladimir III, fit de sa nouvelle religion, la religion d'état de toute la Russie, remplaçant ainsi le culte païen, pratiqué en Russie depuis sa fondation qui remonte à l'an 820. Vladimir III et ses successeurs tentèrent de convertir au christianisme les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) vivant sur leur territoire, et qui de fait, auraient dû devenir des sujets comme les autres de la monarchie russe. Ils tentèrent également de leur faire adopter les coutumes et la culture de la population chrétienne russe, qui composait la majorité de la population. Mais tous ces efforts furent vains, les « juifs » (prétendus ou autoproclamés) de Russie, refusèrent un tel projet, et lui résistèrent le plus vigoureusement possible. Ils refusèrent d'adopter l'alphabet russe à la place des caractères hébreux dont ils se servaient pour l'écriture du yiddish. Ils résistèrent à l'adoption de la langue russe à la place du yiddish. Ils s'opposèrent à toutes les tentatives visant à l'assimilation de la nation khazare dans la nation russe. Ils résistèrent par tous les moyens dont ils pouvaient disposer. Les nombreuses tensions qui en résultèrent produisirent des situations que les historiens ont décrites par les mots : « massacres », « pogromes », « persécutions », « discrimination », *etc.*

[1] Les temps historiques d'un peuple commencent pour les historiens dès la découverte d'un document écrit le concernant. Les temps qui précèdent sont dits : « préhistoriques » (les

documents concernant la période préhistorique n'ayant pas la forme d'un écrit, mais celle de peintures, de poteries, de fossiles...)

[2] Environ 5 000 km². Si ce territoire était carré, son côté ferait dans les 70 kilomètres.

D.094 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 9

8. Le yiddish

Depuis la victoire des Russes, et la disparition du royaume khazar, la langue khazare est connue sous le nom de « yiddish ». Depuis environ six siècles, les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) d'Europe orientale, se désignent dans tous les pays où on les retrouve après la dislocation de leur royaume, comme étant de nationalité « yiddish ». Ils se désignent comme des « Yiddish », plutôt que comme des Russes, des Polonais, des Galiciens, des Lithuaniens, des Roumains, des Hongrois, *etc.*, ils se refusent d'adopter comme tous les autres peuples, le nom du territoire dans lequel ils ont été absorbés. Ils désignent également leur langue commune comme étant « le yiddish ». Comme vous le savez, mon cher Docteur Goldstein, il existe aujourd'hui à New York un grand nombre de journaux « yiddish », des théâtres « yiddish », et beaucoup d'autres institutions culturelles pour les « Juifs » d'Europe orientale, qui sont publiquement désignées ou répertoriées sous le mot « yiddish ».

Avant qu'elle ne commence à être connue sous le nom de « langue yiddish », la langue maternelle des Khazars, dont le vocabulaire était assez limité, s'est accrue de nombreux mots nouveaux, suivant que les circonstances le réclamaient. Ces mots furent piochés dans le vocabulaire des nations avoisinantes, avec lesquelles les Khazars avaient des relations politiques, sociales ou commerciales. Toutes les

langues augmentent leur vocabulaire de cette façon. Les Khazars adaptèrent donc à leurs besoins des mots issus de l'allemand, du slavon, et du baltique. Mais c'est à l'allemand que les Khazars prirent le plus grand nombre de mots. En effet, les Allemands avaient une civilisation beaucoup plus développée que leurs voisins, et ces derniers envoyaient leurs enfants dans des écoles et des universités allemandes.

La langue « yiddish » n'est pas du tout un dialecte de l'allemand. Beaucoup de personnes sont portées à le croire uniquement parce que le yiddish a emprunté un très grand nombre de mots à l'allemand. Si le « yiddish » était un dialecte allemand, issu de la langue allemande, alors quelle était la langue parlée par les Khazars pendant les 1 000 années où ils vécurent en Europe orientale, avant qu'ils n'acquièrent une certaine culture de la part des Allemands ? Les Khazars devaient bien posséder un langage lorsqu'ils envahirent l'Europe orientale... Quand l'auraient-ils donc mis au rebut ? Comment expliquer qu'une population entière renonce à sa langue maternelle, pour en adopter d'un coup une toute nouvelle ? Cette théorie est trop absurde pour être retenue. « Le yiddish » est l'appellation moderne de l'ancienne langue maternelle des Khazars, qui s'est adjoint, en les adaptant, des termes allemands, slavons et baltiques.

De même, le yiddish ne doit pas être confondu avec l'hébreu, parce que ces langues se servent toutes deux du même alphabet. Il n'y a pas un seul mot en yiddish, qui existait aussi en hébreu. Ainsi que je l'ai déclaré auparavant, ces deux langues sont aussi hétérogènes que le sont par exemple le suédois et l'espagnol, qui utilisent pourtant le même alphabet latin.

Sur le plan culturel, la langue yiddish est le dénominateur commun de tous les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) d'Europe orientale, ou en provenance d'Europe orientale. Ces « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) utilisent le yiddish, exactement de la même manière que les habitants de nos 48 états utilisent l'anglais dans leurs relations quotidiennes. Sur le plan culturel, le dénominateur commun des habitants de nos 48 états est la langue anglaise, et reste la langue anglaise quel que soit l'état ou le pays où tel ou tel Américain décide de s'installer. La langue anglaise est le lien qui nous unit les uns aux autres. C'est exactement la même chose en ce qui concerne la langue yiddish et les Juifs (prétendus ou autoproclamés) de part le monde.

Ce dénominateur commun remplit une autre fonction très utile pour les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) éparpillés sur toute la surface du monde. Grâce au yiddish, ces « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) possèdent ce dont aucune autre nation, aucune autre race, et aucune autre religion, ne peut se prévaloir... Approximativement 90 % des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), vivant aujourd'hui dans 42 pays du monde, sont soit des émigrés en provenance d'Europe orientale, soit des fils d'émigrés en provenance d'Europe orientale[1]. Le yiddish est soit leur langue maternelle, soit la seconde langue qu'ils utilisent. Le yiddish est une langue commune pour eux. Le yiddish est une langue internationale pour eux : une sorte d'espéranto. Quel que soit le pays du monde où ils vont s'installer, ils vont toujours y trouver des coreligionnaires qui parlent également le yiddish. Sur le plan des affaires internationales, l'usage du yiddish offre donc des avantages trop évidents pour être décrits ici. Le yiddish est la langue moderne d'une nation qui a perdu son existence en tant que nation. Le yiddish n'a jamais eu de connotation religieuse ou sacrée, même s'il utilise les lettres hébraïques comme alphabet. « Yiddish » ne devrait donc pas être confondu avec « Juif » et « judaïsme »... Or c'est pourtant toujours le cas.

[1] 90 % des « Juifs » actuels sont donc des Khazars. Il faut peser les implications considérables d'une telle proportion.

D.093 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 8



7. Histoire des Khazars

Avant le X^e siècle, le royaume des Khazars avait déjà été réduit par les Russes à la dimension d'environ 1 300 000 km². Mais comme vous pouvez le constater sur la carte de l'*Encyclopaedia Judaica*[1], sa surface au X^e siècle était encore bien plus grande que celle d'aucune autre nation. La population du royaume Khazar était composée pour la plus grande partie de Khazars, et pour le reste, par les quelque vingt-cinq nations d'agriculteurs pacifiques, qui peuplaient ces terres d'approximativement 1 600 000 km², avant qu'elles ne soient envahies par les Khazars.

Au premier siècle avant Jésus-Christ, les Khazars, partis de leur mère patrie en Asie, ont envahi l'Europe orientale. Ils ont envahi l'Europe Orientale par la route naturelle des steppes, entre les Monts de l'Oural au Nord et la mer Caspienne au Sud.

Les Khazars n'étaient pas des « Sémites ». Mais une nation Asiatique, de type mongoloïde[2]. Selon les classifications des anthropologistes modernes ce sont des turco-finnois. Depuis des temps immémoriaux, la patrie des Khazars se trouvait au cœur de l'Asie. Ils étaient une nation très belliqueuse. Les Khazars furent finalement chassés de l'Asie par les peuples avec lesquels ils étaient continuellement en guerre. Et ils envahirent l'Europe orientale afin d'échapper à de plus amples défaites chez eux. Les très belliqueux Khazars n'éprouvèrent guère de difficultés à soumettre les vingt-cinq nations de paysans pacifiques, qui occupaient approximativement 1 600 000 km² en Europe orientale. En une période relativement courte, les Khazars établirent le plus grand et le plus puissant royaume d'Europe, et probablement le plus riche.

Les Khazars étaient des païens, lorsqu'ils envahirent l'Europe orientale. Leur pratique religieuse était un mélange du culte phallique, et d'autres formes de cultes idolâtriques pratiqués en Asie par les nations païennes. De tels cultes se sont maintenus en Khazarie jusqu'au VII^e siècle. Les excès sexuels que pratiquaient les Khazars pour « célébrer » leurs cultes religieux les amenèrent à un degré de dégénérescence morale que leur roi ne pouvait plus tolérer. Au VII^e siècle, le roi Bulan décida d'abolir la pratique du culte phallique, ainsi que celle des autres cultes

idolâtriques, et choisit l'une des trois religions monothéistes (qu'il connaissait très peu), pour religion d'état. Après avoir fait venir des représentants des trois religions monothéistes, le roi Bulan rejeta le christianisme et l'islam, et choisit comme future religion d'état le culte religieux connu à l'époque sous le nom de « talmudisme », et aujourd'hui connu et pratiqué sous le nom de « judaïsme ». Cet événement est attesté par de nombreux documents.[3]

Le royaume de Khazarie à son apogée vers l'an 850 de notre ère



Cette carte a été réalisée par le cabinet architectural Richard Burd. Le premier mai 1999, l'ensemble des cartes de Richard Burd sur le royaume Khazar a remporté le prix annuel décerné par le Doyen au sein du Département des Études Slaves de l'université de Californie (Los Angeles).

Une des premières cartes imprimées



Le roi Bulan et les 4 000 nobles du système féodal de Khazarie furent rapidement convertis par des rabbins importés de Babylonie à cet effet. Le culte phallique et les autres formes d'idolâtrie furent dès lors interdits. Les rois Khazars invitèrent un grand nombre de rabbins pour ouvrir des synagogues et des écoles, afin d'instruire la population dans la nouvelle religion. Le judaïsme était devenu la religion d'état. Ces Khazars convertis furent la première population de « juifs » (prétendus ou autoproclamés) en Europe orientale. Les « juifs » (prétendus ou autoproclamés) d'Europe orientale, ne sont rien d'autre que les descendants directs des Khazars qui se sont convertis en masse au talmudisme au VII^e siècle de notre ère.

Après la conversion du roi Bulan, seul un « juif » (prétendu ou autoproclamé) pouvait monter sur le trône ; le royaume Khazar devient une théocratie : les autorités religieuses étaient les mêmes que les autorités civiles. Les rabbins imposèrent l'enseignement du *Talmud* aux populations comme la seule règle de vie possible. L'idéologie du *Talmud* devint la source de toutes les attitudes politiques, culturelles, économiques et sociales, d'un bout à l'autre du royaume Khazar. Le *Talmud* avait réponse à tout.

Mon cher Docteur Goldstein, auriez-vous la patience de m'autoriser à vous citer ici les pages 1 à 5 du volume IV de l'*Encyclopaedia Judaica* ? Je pense qu'elles vont vous intéresser... L'*Encyclopaedia Judaica* orthographe le mot Khazars avec un « C » : « Chazars ». Mais selon les meilleurs spécialistes, les deux orthographes sont tout aussi valides l'une que l'autre ; et ces deux orthographes ont la même

prononciation : la première syllabe de « cass-e » suivie de la seconde syllabe de « bizarre »[4]. La prononciation est donc « Cass-zarre ». L'*Encyclopaedia Judaica* présente cinq pages sur les Khazars, mais je vais tout de même vous épargner certains passages :

« CHAZARS : Peuple d'origine turque dont la vie et l'histoire s'entremêlent avec **les tout débuts de l'histoire des juifs de Russie.** (...) Les Chazars, poussés par les tribus nomades des steppes et par **leurs propres désirs de pillages et d'exactions** (...) se déplacèrent vers l'Ouest pendant la seconde moitié du sixième siècle (...). Le royaume des Chazars était fermement établi sur **tout le sud de la future Russie, bien avant la fondation de la monarchie Russe par les Varègues** (855) (...). À cette époque [VIII^e siècle] le royaume des Khazars était à l'acmé de sa puissance **et était constamment en guerre** (...). À la fin du huitième siècle (...) le *chagan* (le roi) des Chazars et ses nobles, **ainsi qu'une grande part du peuple païen, embrassèrent la religion juive** (...). Entre le VII^e et le X^e siècle, **la population juive du royaume chazar, a dû être considérable** (...), et **vers le neuvième siècle, tout se passe comme si tous les Chazars étaient des Juifs de fraîche date** (...). Ce fut Obadiah, l'un des successeurs de Bulan, qui régénéra le royaume et **renforça le judaïsme**. Il invita des érudits juifs à s'installer sur son territoire, et il fonda des **synagogues et des écoles**. Le peuple était instruit dans la *Bible*, la *Mishna*, et le *Talmud*, ainsi que dans le "service divin du *hazzanim*" (...). Pour écrire, **les Chazars utilisaient les lettres de l'alphabet hébreu, (...) mais la langue chazare prédominait** (...). Le successeur du roi Obadiah fut son fils, Isaac ; puis Moïse (ou Manassé II) succéda au roi Isaac son père ; puis Nisi succéda à Moïse ; puis Aaron II succéda à Nisi. Quant au roi Joseph, fils d'Aaron, **il monta lui aussi sur le trône en vertu de la loi khazare relative à la succession royale** (...). Le roi avait alors vingt-cinq femmes, toutes de sang royal, ainsi que soixante concubines, toutes de fameuses beautés. Chacune d'elles dormait dans une tente individuelle et était surveillée par un eunuque (...), **cela semble correspondre avec le début du déclin du royaume chazar** (...). Les Russes Varègues prirent la ville de Kiev et s'y installèrent jusqu'à ce qu'ils aient achevé la conquête de tout le royaume chazar (...). Après un combat acharné, les Russes vainquirent les Chazars (...). Quatre années plus tard, les Russes avaient conquis tout le territoire occupé par les Chazars, jusqu'aux rivages de la Mer d'Azov (...). Un grand nombre de

membres de la famille royale émigrèrent en Espagne, (...) certains fuirent en Hongrie, **mais toute la masse du peuple demeura sur sa terre natale.** »

Le plus grand historien des origines et de l'histoire des « juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels), était le Professeur H. Graetz, lui-même un « juif » (prétendu ou autoproclamé). Dans sa célèbre *Histoire des Juifs*, le Professeur Graetz indique que lorsque les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) des autres pays[5], entendirent des rumeurs sur l'existence de « juifs » (prétendus ou autoproclamés) dans le royaume de Khazarie[6], ils crurent que ces Khazars étaient les « dix tribus perdues d'Israël ». Ces rumeurs furent à l'origine de la légende selon laquelle la Palestine était la « patrie ancestrale » des Khazars, qui n'étaient en réalité que des barbares asiatiques, convertis de fraîche date. À la page 141 de son *Histoire des Juifs*, le Professeur Graetz déclare :

« Les Chazars pratiquaient une religion grossière, qui mélangeait sensualité et obscénité (...). Après Obadia, se succédèrent une longue série de *Chagans* (rois) juifs, car **selon la loi fondamentale de l'état, seul un souverain juif était autorisé à monter sur le trône** (...). Pendant longtemps **les juifs des autres pays n'eurent aucune connaissance de la conversion au judaïsme de ce puissant royaume**, et lorsque enfin une vague rumeur à ce sujet leur parvint, **ils émirent l'opinion que la Chazarie était peuplée par les descendants de ces dix tribus.** »

Lorsqu'au premier siècle avant Jésus-Christ, les Khazars envahirent l'Europe orientale, leur langue était un dialecte asiatique, que l'*Encyclopaedia Judaica* désigne sous l'expression : « Langage khazar ». Il s'agissait de dialectes asiatiques primitifs, sans alphabet ni aucune autre forme écrite. Quand le roi Bulan fut convertit au VII^e siècle, il décréta que les caractères hébreux qu'il avait vus dans le *Talmud* et dans d'autres documents hébreux, seraient dorénavant adoptés comme l'alphabet du langage khazar. Les caractères hébreux furent donc tant bien que mal utilisés pour transcrire phonétiquement le langage des Khazars. Les Khazars adoptèrent les lettres de la langue hébraïque, simplement afin de se doter d'un moyen de transmettre leurs discours par écrit. Cette décision n'est aucunement l'indice d'une origine raciale commune avec les Hébreux, pas plus qu'elle ne fut motivée par des raisons politiques ou religieuses.

Les nations européennes occidentales non civilisées, qui n'avaient pas d'alphabet pour transcrire leurs langues parlées, adoptèrent l'alphabet latin dans des circonstances analogues. Après l'invasion de l'Europe occidentale par les Romains, la culture et la civilisation romaines furent introduites dans ces territoires non civilisés. C'est la raison pour laquelle l'alphabet latin est toujours employé dans le français, l'espagnol, l'anglais, le suédois, ainsi que par de nombreuses autres langues européennes. Certaines de ces langues sont complètement étrangères les unes aux autres, et pourtant elles utilisent toutes le même alphabet. Les Romains apportèrent cet alphabet avec leur culture à ces nations non civilisées, exactement comme les rabbins apportèrent l'alphabet hébreu de Babylone aux Khazars.

[1] Les cartes du chapitre suivant ne figurent pas dans l'édition originale de *Facts are Facts*. Elles proviennent de sites *web* sur les Khazars. La première [*Le Royaume Khazar en 850*] a été réalisée par le cabinet architectural de Richard Burd. L'ensemble des cartes de Richard Burd sur le royaume Khazar a remporté un prix annuel décerné par le Doyen, au sein du Département des Études Slaves de l'université de Californie (Los Angeles), ce prix a été décerné le premier mai 1999, on apprécie le symbole.

[2] Il existe de très nombreux types de visages parmi les descendants des Khazars, car les Khazars fondirent sur 25 nations et se mélangèrent avec les populations de ces territoires, mais le visage de Lénine par exemple, représente bien l'un des différents modèles.

[3] *L'Encyclopaedia Universalis* nous donne un article sur les Khazars, je le cite intégralement :

« Peuple apparenté aux Turcs, qui établit un empire entre la mer Noire et la mer Caspienne du VII^e au X^e siècles, les Khazars nous sont connus par des sources arabes, hébraïques et chinoises principalement. Ils s'opposèrent à plusieurs reprises à l'Empire byzantin et aux Arabes. Ils eurent, selon le géographe arabe al-Istakhri, un régime de double royauté, avec un *khaqan* et un roi. Leurs relations avec Byzance, meilleures au VIII^e siècle, déterminèrent un mariage entre Constantin V et une princesse khazare, dont le fils fut l'empereur Léon IV le Khazar (de 775 à 780). Ayant connu une extension variable, l'empire khazar s'étendit sur les peuples de la

région du Caucase, de la Crimée et de la Volga ; Kiev en fit partie au IX^e siècle. Il succomba aux assauts des Russes qui conquièrent sa capitale, Semander, en 965. Son histoire en tant que nation était terminée.

La grande aventure des Khazars fut la conversion de la dynastie régnante et de la caste noble au judaïsme vers 740. Due peut-être à des marchands juifs venus de Byzance ou à un effort réel de prosélytisme juif, cette conversion est parfois comprise comme une volonté des Khazars d'échapper tant à l'influence islamique qu'à l'influence chrétienne de leurs puissants voisins byzantins et arabes. La judaïsation des Khazars, en dépit de progrès certains, ne s'étendit qu'à une portion de la population, chrétiens, musulmans et même païens conservant leurs institutions et tribunaux reconnus et représentés [toute la question est celle de l'étendue de cette portion, 20 %, 40 %, 80 % ? D'autres auteurs, comme A. Koestler, affirment que la judaïsation était quasi complète, n.d.t]. Au X^e siècle s'établirent des relations épistolaires entre Hasdaï ibn Shaprut, ministre juif du calife de Cordoue Abd-er-Rahman III, et Joseph, roi des Khazars. Par ailleurs, l'histoire de la conversion des Khazars inspira l'œuvre du grand théologien juif d'Espagne Juda Halévy, qui intitula son traité doctrinal du judaïsme *Sefer ha-Kuzari : le Livre du Khazar* (un dialogue entre un roi khazar et un sage juif). La correspondance entre Ibn Shaprut et Joseph a été publiée par Isaac Aqris dans son livre *Kol mevasser* (Constantinople, 1577) et son authenticité, longtemps mise en doute, est aujourd'hui généralement admise (manuscrit à Oxford, Christ Church Library 193).

Le problème du devenir des habitants de la Khazarie et de leurs descendants après la chute du royaume a donné lieu à la théorie (bien fragile) [certes, mais nous voudrions connaître les raisons de ce « bien fragile », car ces Khazars convertis ne se sont pas volatilisés] selon laquelle les juifs de l'Europe de l'Est en seraient issus, en dépit de leur adoption du haut-allemand comme langue vernaculaire. Sur cette théorie et sur les Khazars, on consultera avec profit l'ouvrage de A. N. Poliak, *Khazarie : histoire d'un royaume juif en Europe* (en hébreu), Tel-Aviv, 1951 ; le travail classique de D. M. Dunlop, *The History of the Jewish Khazars*, Princeton, 1954 ; et (avec prudence) [évidemment car cet ouvrage donne exactement la même thèse que Freedman : « J'ai rassemblé les preuves historiques qui indiquent que la grande majorité des Juifs de l'Est - et donc des Juifs du monde - est d'origine turco-

khazare, plutôt que sémitique. » (conclusion de l'ouvrage de Koestler)] l'essai d'Arthur Koestler, *La Treizième Tribu, l'Empire khazar et son héritage*, trad. G. Pradier, Calmann-Lévy, Paris, 1976. »



Chevalier khazar ayant fait un prisonnier

[4] *Costume* [], et *Tsar* [], selon la version originale : [], bien noter le [s] avant le [z].

[5] « Prétendus » essentiellement sur le plan de la correspondance de leur religion avec la religion des *Yehudim*, le culte de Yahweh.

[6] « Prétendus » essentiellement sur le plan de la correspondance de leur race, avec la race des *Yehudim*, la race des Israélites, le peuple de Yahweh.

D.092 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 7

6. Origine des « Juifs » actuels (prétendus ou autoproclamés tels)

Mon cher Docteur Goldstein, sans une connaissance complète et précise de l'origine et de l'histoire des « juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels), il est tout à fait impossible pour vous, ou pour n'importe qui, de comprendre véritablement l'influence néfaste que le *Talmud*, et notamment la prière du *Kol Nidre*, ont exercée sur l'histoire du monde[1]. Ces deux facteurs très peu connus, sont respectivement le moyeu et les rayons, de cette grande roue qui déferle allègrement vers une domination complète de la planète. En revêtant le déguisement

d'une religion soi-disant inoffensive, cette roue aura anéanti toute résistance dans un futur qui n'est pas éloigné.

Mon cher Docteur Goldstein, je pense que vous allez être aussi étonné que le furent les 150 millions de chrétiens de ce pays, lorsqu'il y a quelques années, j'ai électrisé la nation avec mes premières révélations sur l'origine et l'histoire des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels). Ces révélations m'avaient coûté de nombreuses années de recherche. Et mes recherches établissent sans l'ombre d'un doute, et à l'opposé de la croyance généralement répandue chez les chrétiens, que les « Juifs » d'Europe orientale ne furent à aucun moment de leur histoire les légendaires « dix tribus perdues d'Israël », comme ils se plaisent à le raconter. Ce mensonge historique est maintenant solidement prouvé.

Des recherches implacables ont montré que les « Juifs » d'Europe orientale ne peuvent légitimement se réclamer d'un seul ancêtre ayant mis un pied sur le sol de Palestine pendant l'ère biblique. La recherche a également révélé que les « Juifs » d'Europe orientale ne furent jamais des « Sémites », ne sont pas aujourd'hui des « Sémites », ni ne pourront jamais être considérés comme des « Sémites », même avec toute l'imagination qu'on voudra. Une enquête exhaustive rejette de manière irréfutable la croyance généralement admise selon laquelle les « Juifs » d'Europe orientale sont « le peuple élu », suivant l'expression consacrée de nos prédicateurs. La recherche dénonce cette thèse comme la plus fantastique des fabrications de l'histoire[2].

Mon cher Docteur Goldstein, peut-être allez-vous pouvoir m'expliquer pourquoi, comment, et par qui, l'origine et l'histoire des Khazars et du Royaume de Khazarie, ont été si bien cachées pendant tant de siècles ? Quelle mystérieuse force a été capable pendant une multitude de générations, de rayer les origines et l'histoire des Khazars de tous les livres d'histoire, et ce dans tous les pays du monde, alors que l'histoire des Khazars et de leur royaume repose sur des faits historiques incontestables ? Faits historiques qui ont une relation certaine avec l'histoire des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés). L'origine et l'histoire des Khazars et du royaume Khazar, l'origine et l'histoire des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés), furent l'un des secrets les mieux gardés de l'histoire, jusqu'à ce qu'une large publicité en ait été faite par moi ces dernières années. Ne

pensez-vous pas, mon cher Docteur Goldstein, qu'il est temps que toute l'affaire soit tirée au clair pour le public ?

Pendant l'année 1948, au Pentagone (Washington), j'avais l'occasion de m'adresser à une large assemblée d'officiers du plus haut rang de l'Armée des États Unis d'Amérique ; principalement des officiers de la branche G2 du service des Renseignements Militaires, qui travaillaient sur la situation géopolitique très explosive en Europe orientale et au Moyen-Orient. À l'époque comme d'ailleurs aujourd'hui encore, ces régions du monde étaient une menace potentielle pour la paix mondiale et pour la sécurité de notre nation. Je leur ai donc expliqué en détail l'origine des Khazars et celle de leur royaume médiéval qui était d'une taille considérable. Je pensais déjà à l'époque que sans une connaissance claire et détaillée de ce sujet, il n'est pas possible de comprendre ou d'évaluer correctement ce qui s'est mis en place dans le monde depuis 1917, l'année de la révolution bolchevique en Russie. La connaissance des Khazars est à la clé de ce problème.[3]

Vers la conclusion de ma conférence, un Lieutenant-Colonel qui s'était révélé très alerte, m'informa qu'il dirigeait le département d'histoire d'une des écoles d'enseignement supérieur les plus grandes et les plus réputées de tous les États-Unis ; il y enseignait l'histoire depuis déjà 16 ans. Il avait été récemment rappelé à Washington pour prolongation de son service dans les forces armées. À ma grande surprise, il m'informa qu'au cours de toute sa carrière de professeur d'histoire, il n'avait jamais entendu le mot « Khazar ». Cela peut vous donner une idée, mon cher Docteur Goldstein, de l'efficacité de cette mystérieuse puissance qui est parvenu à masquer l'origine et l'histoire des Khazars, afin de dissimuler au monde, et particulièrement aux chrétiens, l'origine véritable et l'histoire véritable des « Juifs » d'Europe orientale.

Entre le X^e et le XIII^e siècles, les Russes conquièrent le royaume Khazar. Les Russes semblaient ainsi avoir mis fin, et pour toujours, à l'existence de ce royaume souverain de 1 300 000 kilomètres carrés[4] que les historiens nous déclarent ignorer... Les Russes semblaient ainsi avoir mis fin à ce Royaume des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels), connu alors sous le nom du « Royaume de Khazarie ». Les historiens et les théologiens s'accordent maintenant pour dire que cette conquête fut à l'origine du changement dans la forme du *Kol*

Nidre (effectué par Meir ben Samuel au XI^e siècle), et de la décision adoptée par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) de ne pas rendre publique la loi de révocation par avance des serments.

Me témoignerez-vous de l'indulgence si je passe en revue aussi brièvement que je le puis l'histoire de l'émergence et de la disparition de cette nation ?

[1] Il faut bien comprendre que cette prière fait quasiment du mensonge un devoir religieux. Et une telle morale peut donc se révéler d'une certaine efficacité (momentanément, espérons-le), comme lors des fausses promesses diplomatiques, des faux témoignages de masse, *etc.* Mais bien évidemment, l'efficacité d'un tel procédé ne vient pas de la grandeur, ou de l'intelligence de celui qui l'emploie ; car il est très facile d'être exceptionnellement rusé, quand on ne s'est donné que ce mode de relation. Et alors d'une génération sur l'autre, on atteint vite le génie à ce petit jeu, et sans efforts, il n'y a qu'à se laisser porter... Non, l'efficacité véritable de cette stratégie ne repose pas sur la grandeur de celui qui l'utilise, mais paradoxalement sur la grandeur de la victime. Cette victime qui a la décence, et la bonté naturelle de penser que l'autre, le prétendu ou autoproclamé tel, est comme lui, qu'il fonctionne comme lui, et qu'il accorde comme lui, un poids énorme à la parole donnée, et à la confiance accordée... Victime qui se laissera leurrer autant de fois que sa bonté parviendra à déborder sur sa confiance trahie, ou jusqu'au jour heureux où elle aura acquis la certitude que **l'autre agit toujours consciemment, que l'autre la leurre toujours consciemment, et délibérément.**

[2] Le révisionnisme ne se cantonne pas à la Seconde Guerre Mondiale, loin s'en faut. Si « le mensonge du siècle est celui des [CENSURÉ] à [CENSURÉ] », comme dit le [CENSURÉ] [CENSURÉ], le mensonge du millénaire semble bien être celui de l'origine hébraïque des Juifs, comme Benjamin Freedman va le montrer... Et le mensonge de toute l'histoire, est peut-être celui sur l'identité véritable des Israélites.

[3] Benjamin Freedman pense que la Révolution des soviets est la revanche que les Khazars ont enfin réussie à prendre sur les Russes, qui avaient détruit leur royaume au Moyen Âge. Quand on connaît le nombre de « Juifs » ashkénazes qui composèrent les premières instances dirigeantes de cette révolution, il n'y a plus l'ombre d'un doute à ce sujet. Un auteur russe qui nous est contemporain, Vladimir Stepin, a donné tous les détails de ce coup d'état dans : *The Nature of*

Zionism, Moscou 1993. Nous espérons pouvoir le traduire un jour, car il est introuvable en librairie.

[4] Presque trois fois la surface de la France actuelle.

D.091 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 6

5. Rôle du Talmud dans le judaïsme actuel, exemple de la prière du Kol Nidre

En renfort des déclarations faites par les spécialistes mondiaux sur le statut actuel du *Talmud*, de nouvelles preuves de son influence considérable parmi les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) nous sont fournies par le rabbin Morris N. Kertzer, dans son article « Qu'est-ce qu'un Juif », déjà cité. Cet article nous montre également une photo bien sympathique : celle d'un homme assis sur un fauteuil, avec un livre grand ouvert sur ses genoux ; autour de lui, se tiennent une douzaine d'homme et de femmes assis sur le sol, tout souriants ; ils semblent témoigner une grande attention à l'homme assis sur le fauteuil, également souriant, le grand livre ouvert sur les genoux ; il en lit manifestement un passage aux personnes assises par terre ; et la photo montre qu'il souligne sa lecture en faisant de beaux gestes avec ses mains. En légende de cette photo, nous avons le texte suivant :

« **Les adultes aussi étudient les anciennes écritures. Le rabbi, qu'on voit ici sur le fauteuil, dirige un groupe de discussion sur le *Talmud*, avant la prière du soir.** »

Cette image et sa légende nous montrent toute l'importance du *Talmud* dans

l'emploi du temps quotidien des « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés tels). En fait, le *Talmud* est inculqué à leurs enfants dès qu'ils sont capables de lire ; et si le *Talmud* est « le livre utilisé pour la formation des rabbins », il est également le livre qui sert à former l'esprit de la masse des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) dès leur plus jeune âge. À la page 11 de *l'Histoire du Talmud*, dont la première édition a été revue par le très célèbre rabbin Docteur Isaac M. Wise, Michael Rodkinson déclare :

« **Le Juif moderne est le produit du *Talmud*.** »

Or pour le chrétien moyen, le mot « *Talmud* » est simplement l'un de ces nombreux mots étranges, qui gravitent autour du culte religieux pratiqué dans leurs synagogues par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). De nombreux chrétiens n'ont même jamais entendu parler du *Talmud*. Très peu de chrétiens ont une vague idée de son contenu. Un petit nombre seulement sait que le *Talmud* fait partie intégrante du culte religieux connu d'eux sous le nom de « judaïsme ». Ils croient que le *Talmud* est une sorte de Bible pour les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), et le classent dans la catégorie des grands textes spirituels. Mais seul un nombre infime de chrétiens a une idée précise du contenu du *Talmud*, et du rôle qu'il joue dans la vie quotidienne des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Si vous en voulez la preuve, mon cher Docteur Goldstein, je vous suggère de faire le compte des chrétiens que vous connaissez qui savent, même de loin, ce qu'est la prière du *Kol Nidre* récitée dans les synagogues le Jour de l'expiation des péchés.[1]

À la page 539 du *Volume VIII* de *l'Encyclopaedia Judaica*, que vous pouvez consulter à la Bibliothèque du Congrès, à la Bibliothèque Publique de New York, ainsi que dans les bibliothèques de toutes les villes importantes, vous découvrirez la traduction anglaise officielle de la prière connue sous le nom de *Kol Nidre*. Cette prière sert d'ouverture à la cérémonie du jour de l'expiation des péchés. Elle est psalmodiée trois fois de suite par toute l'assemblée des fidèles, ainsi que par le rabbin qui officie depuis l'autel. Dès la fin de la récitation du *Kol Nidre*, la cérémonie du jour de l'expiation des péchés commence[2], et le jour de l'expiation des péchés est le jour le plus sacré des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Partout au monde, la cérémonie est intensément suivie. La traduction anglaise officielle de la prière du *Kol Nidre* est la suivante :

« **De tous les vœux, les engagements, les serments, les anathèmes** — portant le nom de *konam* ou *konas*, ou n'importe quel autre nom — **que l'on pourrait prendre, faire, jurer ou promettre, ou par lequel nous pourrions nous lier d'une manière quelconque entre ce jour de l'expiation et le suivant** (dont nous attendons l'heureuse venue), **nous nous repentons par avance. Puissent-ils être absous, pardonnés, annulés, nuls et non avenues ; ils ne doivent nous lier d'aucune manière, ni avoir un pouvoir quelconque sur nous. Les vœux ne doivent pas être considérés comme des vœux, les obligations ne doivent pas être obligatoires, ni les serments être des serments.** »

Le contenu de la prière du *Kol Nidre*[3], apparaît dans le *Talmud* au *Livre de Nedarim* 23a-23b :

« Et que celui qui désire qu'**aucun des vœux qu'il prendra pendant l'année ne soit valide, se présente au début de l'année et déclare** : **“Tous les vœux que je prends, dans le futur seront nuls** ^[1]. **(Ses vœux ne seront donc pas valides), pourvu qu'il se souvienne de cela au moment où il fera le vœu.”** (Les parenthèses se trouvent dans l'*Édition Soncino*.)

^[1] Cela pourrait être l'origine de la coutume de réciter le *Kol Nidre* (une formule pour la dispense de suivre les vœux) avant la cérémonie ayant lieu la veille du jour de l'expiation des péchés (Ran). (...) Bien qu'une référence au début de l'année soit faite ici, le jour de l'expiation des péchés a probablement été choisi pour sa grande solennité. Mais en tant que partie intégrante du rituel de cette journée, le *Kol Nidre* est **postérieur au *Talmud***, et comme la déclaration suivante de Rabbi Huna ben Hinene nous l'apprend : **“la loi de révocation par avance n'a pas été rendue publique”**. »

L'étude la plus sérieuse de la prière du *Kol Nidre* (« De tous les vœux... ») nous a été laissée par le Professeur Théodore Reik, éminent psychanalyste, l'un des disciples directs du Docteur Sigmund Freud. L'analyse qu'il fait du contexte historique, religieux et psychologique, ayant donné naissance à la prière du *Kol Nidre*, nous présente le *Talmud* sous son jour véritable. Cette étude fondamentale apparaît dans le premier livre du Professeur Reik, intitulé : *Le Rituel, Étude psychanalytique*. À la page 168 de l'ouvrage, dans le chapitre consacré au *Talmud*, le Professeur Reik

écrit :

« Ce texte a pour effet de déclarer invalides tous les vœux pris par le croyant, entre un jour de l'expiation des péchés et le suivant ».

Maintenant, mon cher Docteur Goldstein, avant de vous expliquer comment la terminologie actuelle du *Kol Nidre* fut introduite dans la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, j'aimerais vous citer un autre passage de l'*Encyclopaedia Judaica*... L'*Encyclopaedia Universalis Judaica* confirme le fait que la prière du *Kol Nidre* ne doit pas être entendue dans un quelconque sens spirituel, comme on pourrait le croire, compte tenu du fait qu'elle est récitée pour ouvrir la cérémonie du jour de l'expiation des péchés[4]. À la page 441 du volume VI, l'*Encyclopaedia Judaica* indique, sans l'ombre d'un doute, quel est le sens du *Kol Nidre* :

« Le *Kol Nidre* n'a absolument rien à voir avec l'idée générale qui se dégage du jour de l'expiation des péchés (...). En outre la prière du *Kol Nidre* a atteint une popularité et une gravité extraordinaire en raison du fait qu'elle est la première prière récitée le jour le plus saint du judaïsme. »

Mon cher Docteur Goldstein, préparez-vous à connaître le plus grand choc de toute votre vie... car maintenant que vous connaissez le sens véritable du *Kol Nidre*, vous allez être consterné d'apprendre qu'un grand nombre d'Églises protestantes font sonner leurs cloches le jour de l'expiation des péchés, pour célébrer ce jour sacré avec les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés tels)... Comment la hiérarchie ecclésiastique peut-elle être aussi stupide ?

Après ce que j'ai pu apprendre par une investigation superficielle, je me demande s'il s'agit d'un cas de stupidité, ou plus exactement de cupidité. Avec ce que vous savez déjà, et avec ce que vous allez encore apprendre avant la fin de cette lettre, vous pourrez trancher vous-même cette question, et me dire s'il s'agit d'un cas de stupidité, ou bien d'un cas de cupidité.

L'article suivant a été publié dans le *World Telegram* de New York, le 7 octobre, il y a seulement quelques jours. Le titre de l'article était : « LES FESTIVITÉS JUIVES FINIRONT AU COUCHER DU SOLEIL », et compte tenu de la disposition du journal, il était complètement impossible de manquer cet article :

« Toutes les synagogues et les temples protestants de la ville étaient bondés hier soir, quand la fête de 24 heures allait démarrer. Le Docteur Normal Salit, président du *Conseil des Synagogues d'Amérique* qui représente les trois principales confessions israélites, a invité les pratiquants de toutes les autres religions à **se joindre à la fête**. (...) Rompant les barrières religieuses, **un grand nombre d'Églises protestantes de la ville firent retentir leurs cloches la nuit dernière, afin de sonner le *Kol Nidre*, mélodie traditionnelle utilisée pour ouvrir la fête de *Yom Kippur*. Ce geste de bonne volonté avait été suggéré par le *Conseil Protestant de Manhattan*. »**

Voilà qui surpasse tout ce qui est jamais parvenu jusqu'à mon attention concernant l'ignorance et l'indifférence du clergé chrétien, face aux aléas que connaît la foi chrétienne aujourd'hui. D'après mes contacts personnels dans un passé récent avec l'*Office Protestant* de Manhattan, je n'ai que peu d'espoir de les voir nous aider un jour, dans une défense commune des intérêts du christianisme, face à ses ennemis consacrés. À chaque fois que nous aurions pu nous rencontrer pour aborder le problème, ils ont plié sous la pression exercée sur eux par « leurs contacts dans le monde juifs ». Si la situation n'était pas si tragique, je crois que de telles déclarations pourraient faire rire à gorge déployée... « De nombreuses églises chrétiennes ont fait carillonner leurs cloches » ! ainsi que le rapporte le Conseil Protestant, « afin de sonner le *Kol Nidre*, la mélodie traditionnelle utilisée pour ouvrir la fête de *Yom Kippur* »... Bon Dieu ! Il y a bien là pourtant un objet de risée, et ce sont les chrétiens, ils sont roulés dans la farine par ces « juifs » (prétendus ou autoproclamés) ! Mais enfin, où donc commence l'abus de confiance ? et quand finira la violation de la foi !

Les termes actuels de la prière du *Kol Nidre* datent du XI^e siècle. Un revirement politique en Europe orientale, a contraint les prétendus ou autoproclamés « juifs » qui s'y trouvaient, à adopter la terminologie actuelle pour la prière du *Kol Nidre*. Cette affaire capitale nécessite que je vous raconte toute l'histoire des prétendus ou autoproclamés « juifs » d'Europe orientale. Mais avant de vous raconter ici, le plus brièvement possible, l'histoire des « juifs » de l'Europe orientale, j'aimerais citer un autre passage assez court de l'*Encyclopaedia Judaica*. En tant qu'analyse des événements qui provoquèrent le choix de la terminologie actuelle de la prière du *Kol*

Nidre, la page 540 du volume VII de l'*Encyclopédie Judaica* nous donne :

« **Une altération importante dans la terminologie du *Kol Nidre*** a été faite par le beau-fils de Rashi : Meir ben Samuel, **qui a changé l'expression originale : “depuis le dernier jour de l'expiation des Péchés jusqu'à celui-ci” en : “depuis ce jour de l'expiation des péchés jusqu'au suivant”** ».

Vous ne me contredirez pas, mon cher Docteur Goldstein, si je vous dis que Meir ben Samuel savait pertinemment ce qu'il faisait, lorsqu'il a introduit cette nouvelle terminologie. En effet, cette forme altérée du *Kol Nidre* accorde à celui qui la prononce la dispense de respecter tout serment, tout vœu, ou tout engagement, au cours de toute l'année qui va suivre. Exactement comme ces licences que le gouvernement fédéral accorde pour un an. La version altérée du *Kol Nidre* confère l'impunité par avance, à ceux qui ne voudraient pas observer leurs serments, leurs vœux, ou leurs engagements. Mais attention, chaque année il est nécessaire de « recréditer » cette licence qui révoque automatiquement par avance tous les serments, les vœux, ou les obligations qui seront prises au cours de l'heureuse année qui vient. La seule condition formelle est de se montrer à nouveau dans une synagogue, chaque jour de l'expiation des péchés, et de réciter à nouveau la formule magique du *Kol Nidre*. Mon cher Docteur Goldstein, aurais-je le culot de vous demander si vous approuvez cela ?

Les notes de l'*Édition Soncino* sur le passage contenant la première formulation du *Kol Nidre*, nous indiquent que cette prière a été choisie comme l'ouverture du jour de l'expiation des péchés, longtemps après que la rédaction du *Talmud* ait été achevée (entre 500 et 1000 de notre ère) : « le *Kol Nidre*, comme part du rituel du jour de l'expiation des péchés, est postérieur au *Talmud*. » Cela confirme que Meir ben Samuel, qui est l'auteur de cette version altérée du *Kol Nidre*, vécut au 11^e siècle de notre ère. De plus, les « juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés), virent évidemment qu'il serait judicieux de cacher aux chrétiens leur attitude vis-à-vis des serments, des vœux, *etc.*, comme l'atteste cette seconde phrase de la note de l'*Édition Soncino* : « la loi de révocation par avance des vœux, n'a pas été rendue publique... »

[1] La fête de Yom Kippur. Article de l'Encyclopaedia Universalis 1996 :

« La plus solennelle des fêtes religieuses juives, (...). Au cours de cette fête de l'Expiation des péchés, on restaure la relation d'amitié du fidèle avec Dieu. (...) La confession des péchés est accompagnée de prières de supplication par lesquelles on implore le pardon divin (...). À l'origine, le grand prêtre exécutait au Temple une cérémonie sacrificielle complexe (...). À la fin de la cérémonie, on conduisait au désert, où il était voué à la mort, un bouc émissaire qui portait symboliquement les péchés de la nation. (...) La veille du Yom Kippur, l'office synagogal commence avec le Kol Nidre, qui est suivi d'une absolution. »

[2] Cette ouverture se fait un soir, et la fête dure 24 heures.

[3] *Kol Nidre* étant les deux premiers mots de la prière : « **De tous les vœux** (...) nous nous repentons. »

[4] Le « jour du Grand Pardon », et que par conséquent, en suivant une logique assez corrompue, le *Kol Nidre* ne serait pas un acte répréhensible que l'on entend commettre avec la bénédiction du rabbin, mais serait au contraire un péché, pour lequel on demande pardon au cours de cette cérémonie...

D.090 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 5

4. Qu'est-ce que le Talmud ?

Mais dans le cas où vous n'auriez pas encore eu l'opportunité d'examiner le contenu des 63 livres du *Talmud* — ouvrage si bien résumé par le rabbin Morris N. Kertzer dans son brillant article « Qu'est-ce qu'un Juif ? » — puis-je abuser de votre bonté et de votre temps, en citant ici pour vous quelques passages de ce texte sacré ; jusqu'à

ce que vous trouviez le temps d'étudier personnellement le *Talmud* d'une manière qui vous soit plus commode (quand ce jour sera venu, si je puis me révéler pour vous d'une assistance quelconque, je vous prie de ne pas hésiter à me le faire immédiatement savoir).

Mon cher Docteur Goldstein, si vous rassembliez tous les écrits de tous les auteurs de tous les temps, qui de près ou de loin mentionnèrent la personne de Jésus-Christ, ou firent allusion aux chrétiens ou à la foi chrétienne, vous ne trouverez jamais de plus exécrables insultes, ni de blasphèmes plus odieux que ceux qui jalonnent les pages de ces 63 livres du *Talmud*, texte qui est, nous dit-on, « le code juridique sur lequel se base la loi religieuse juive », tout comme « le livre qui est utilisé pour la formation des rabbins ». La lecture du *Talmud* dans le texte, va vous ouvrir les yeux comme jamais ils ne l'ont été auparavant. Le *Talmud* couvre d'opprobre la personne de Jésus-Christ, les chrétiens et la foi chrétienne, comme ils ne l'avaient jamais été au cours de ces 20 siècles de sacrifice, pendant lesquels les chrétiens transmirent au monde entier un héritage culturel et spirituel sans égal. Les mots que vous allez lire sont foncièrement indécents, obscènes, vils, et orduriers, et je vous en présente mes excuses par avance, mais ce sont des citations mot pour mot de la traduction intégrale officielle du *Talmud* en langue anglaise. Préparez-vous à une surprise.

En 1935, les grands pontes du rabbinisme international, décidèrent pour la première fois dans toute l'histoire du judaïsme de publier une traduction intégrale officielle et annotée des 63 livres du *Talmud* dans une langue profane, et ils choisirent bien évidemment la langue anglaise. Quelle force a bien pu les conduire à commettre une telle faute stratégique, cela restera l'un des mystères de l'histoire humaine... Peut-être sous-estimèrent-ils tout simplement le risque, et qu'ils n'entreprirent cette traduction que parce qu'un si grand nombre de « Juifs » de la nouvelle génération (prétendus ou autoproclamés tels) sont absolument incapables de comprendre les différentes langues utilisées dans la rédaction originale du *Talmud*.

Les grands pontes du rabbinisme international sélectionnèrent donc les meilleurs érudits pour établir cette traduction. Ces savants très réputés rédigèrent également de nombreuses notes de bas de page, destinées à éclaircir la traduction lorsqu'une telle chose leur semblait nécessaire. La traduction intégrale officielle et annotée du *Talmud* en langue anglaise parut en 1935 chez *Soncino Press*. Elle a toujours été

désignée depuis comme l'*Édition Soncino* du *Talmud*. Elle ne fut évidemment tirée qu'à un nombre très restreint d'exemplaires et ne fut pas non plus proposée à la vente pour le grand public. Néanmoins, l'*Édition Soncino* peut encore se trouver à la Bibliothèque du Congrès, ainsi qu'à la bibliothèque publique de New York. J'ai eu la chance d'avoir accès à un exemplaire de cette édition pendant de nombreuses années ; car aujourd'hui tous les exemplaires sont devenus de précieux objets de collection.

Si elle eut son utilité pour les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), l'*Édition Soncino* du *Talmud* n'en reste pas moins une arme à double tranchant. Si elle permit à nouveau l'enseignement du *Talmud* à des millions de jeunes « Juifs » (prétendus ou autoproclamés tel), elle a en contrepartie le regrettable effet d'instruire aussi quelques chrétiens, au sujet de ce que le *Talmud* avait à dire sur Jésus, ou sur les chrétiens, ou encore sur la foi chrétienne. Et cet effet secondaire est bien parti pour se retourner contre eux, un de ces jours prochains. Un jour, les chrétiens vont avoir le regret de mettre en doute d'une manière assez appuyée que le *Talmud* soit « la source de laquelle Jésus de Nazareth a puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde ». Le tonnerre gronde même déjà de place en place, ne l'entendez-vous pas ?

Maintenant, mon cher Docteur Goldstein, j'ai bien peur de ne plus pouvoir attendre pour faire place ici, à des citations scrupuleusement exactes de l'*Édition Soncino*. Mes commentaires pour en souligner l'énormités seront superflus, vous le verrez très vite. Je n'éprouve pas trop de scrupules à vous faire parvenir de telles obscénités par la poste, car l'*Édition Soncino* du *Talmud* ne figure pas sur la liste des envois interdits, je me suis renseigné auprès du bureau fédéral. Quoi qu'il en soit, je vous présente à nouveau mes excuses pour ces termes, que la nécessité seule me force à mettre sous vos yeux. Je pense que vous allez me comprendre.

Si j'en crois ce qui est marqué sur la première page, l'édition intégrale du *Talmud* fut « traduite en anglais avec notes, glossaire et index » par des érudits *es Talmud* aussi éminents que le Rabbin Docteur I. Epstein, le rabbin Docteur Samuel Daiches, le rabbin Docteur Israël W. Slotki (M.A.[1]), le Docteur A. Cohen (M.A., Ph.D.), Maurice Simon (M.A.), et le très révérend Docteur J.H. Hertz, qui se fit en outre l'auteur de la préface, et qui à cette époque était également Grand Rabbin

d'Angleterre.

Les citations suivantes sont un petit échantillon de toutes celles que j'ai pu relever dans l'*Édition Soncino du Talmud*, livre duquel Jésus-Christ aurait « puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde » :

SANHÉDRIN, 55b-55a :

« Qu'a-t-il été dit par là : — Rab a dit[2] : “La pédéras^[1]tie avec un enfant qui a moins de neuf ans, n'est pas à considérer comme la pédéras^[1]tie avec un enfant plus âgé.” Samuel a dit : “La pédéras^[1]tie avec un enfant qui a moins de trois ans, n'est pas à considérer de la même manière que la pédéras^[1]tie avec un enfant plus âgé.” ^[2] Quelle est la base de leur désaccord ? – Rab soutient que seul un sujet passif qui pourrait être capable d'avoir des rapports sexuels en tant que sujet actif, peut rendre coupable le sujet actif ; tandis qu'un enfant incapable d'être un sujet actif, ne peut être considéré comme le sujet passif d'un acte de pédéras^[3]tie. ^[3] Samuel soutient quant à lui que l'Écriture dit : “Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme” ^[4]. Il a donc été enseigné, conformément à l'avis de Rab, que le crime de pédéras^[4]tie n'est qualifié qu'à partir de neuf ans et un jour ; (55a) mais celui qui commet la bestialité, que ce soit par les voies naturelles ou par les voies qui ne sont pas naturelles, ou bien une femme qui fait en sorte d'être abusée d'une manière bestiale, que ce soit par les voies naturelles ou par les voies qui ne sont pas naturelles, est passible de châ^[5]timent. ^[5] »

^[1] On se place ici du point de vue du sujet passif de la sodomie. Ainsi qu'il a été établi plus haut en 54a, la culpabilité est encourue par le sujet actif de la sodomie, même si le sujet passif est un mineur (rappel : moins de treize ans). Cependant, une nouvelle distinction va être faite maintenant pour les sujets passifs ayant moins de treize ans.

^[2] Rab place le minimum à neuf ans ; mais si la sodomie est pratiquée sur un enfant plus jeune, aucune culpabilité n'est encourue. Samuel, lui, fait de trois ans le minimum.

^[3] À neuf ans, un enfant mâle a atteint la maturité sexuelle.

^[4] LÉVITIQUE XVIII, 22.

^[5] Explications depuis “Un enfant mâle âgé de neuf ans et un jour qui commet...” : Nous observons ainsi trois clauses distinctes dans cette *Baraita*[3]. La première (“Un enfant mâle âgé de neuf ans et un jour”) concerne le sujet passif de la pédérastie, la peine est alors encourue par le sujet actif adulte. Tel doit être le sens profond ici, car d’une part, le sujet actif n’est jamais explicitement désigné comme étant de sexe masculin, cela doit se comprendre spontanément, exactement comme on le comprend spontanément lorsque la Bible dit “Tu ne coucheras pas avec un homme...” où seul le sexe du sujet actif est stipulé ; et d’autre part, si l’âge de référence avait été celui du sujet actif, la culpabilité étant alors encouru par un sujet passif adulte, pourquoi alors avoir fait un cas précis du crime de pédérastie ? puisque dans tout crime d’inceste commis par l’enfant, le sujet adulte passif n’encourt aucune culpabilité, à moins bien sûr, que l’enfant ait atteint l’âge de neuf ans et un jour. C’est pourquoi cette *Baraita* a retenu l’affirmation de Rab selon laquelle le sujet adulte est condamnable, quand le sujet passif a plus de neuf ans et un jour. »

Mon cher Docteur Goldstein, avant de vous citer plus amplement ce livre, duquel il est faussement dit que Jésus-Christ « a puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde », j’éprouve le besoin de rappeler à votre attention la déclaration officielle que le rabbin Morris N. Kertzer fit dans le numéro du 17 juin 1952 de *Look Magazine*. Dans cette déclaration faite au nom du *Comité Israélite d’Amérique du Nord* (« le Vatican du Judaïsme »), le rabbin Morris N. Kertzer informait les 20 millions de lecteurs de *Look Magazine* que le *Talmud* est « **le code juridique sur lequel se base la loi religieuse juive** », et qu’il est par la même occasion « **le livre utilisé pour la formation des rabbins** ». Je vous prie de garder cela à l’esprit pour la suite de votre lecture.

Avant de continuer, je voudrais également attirer votre attention sur un autre article. Confirmant la déclaration officielle du rabbin Morris N. Kertzer. Le *New York Times* du 20 mai de cette année a publié un article intitulé : « Les rabbins

projetent de réunir des fonds pour la création de deux chaires » ; l'article commence de la façon suivante :

« Annonce spéciale pour le *New York Times, Uniontown, Pa.* - Un projet pour collecter 500 000 \$ pour la création de deux chaires au *Séminaire de Théologie Juive d'Amérique* a été annoncé aujourd'hui lors de la 54^e convention annuelle de l'*Assemblée des Rabbins d'Amérique*. Les deux chaires porteront ce nom : CHAIRES LOUIS GINSBERG, CONNAISSANCE DU TALMUD. »

Ceci pour apporter une preuve supplémentaire que le *Talmud* n'est pas resté lettre morte pour la formation des rabbins d'aujourd'hui. En voulez-vous une autre confirmation ?

La voici : les spécialistes mondiaux du *Talmud* confirment que l'*Édition Soncino* est une traduction très fidèle et qu'elle suit presque mot à mot le texte original. Dans *l'Histoire du Talmud*, écrite en collaboration avec le célèbre Docteur Isaac M. Wise, Michael Rodkinson déclare encore :

« Comme conclusion de ce premier volume, nous voudrions inviter le lecteur à jeter un coup d'œil en arrière sur tout le passé du *Talmud*, (...) il verra que non seulement le *Talmud* n'a pas été détruit, mais que pas même **une seule lettre n'en est tombée**, et qu'aujourd'hui **il s'épanouit à un degré jamais rencontré dans toute son histoire.** (...) Le **Talmud** est l'une des merveilles du monde. À travers les 20 siècles de son existence **il a survécu dans son intégralité**, et non seulement **ses ennemis n'ont pas réussi à en détruire une seule ligne**, mais encore ils n'ont pas même été capable d'en diminuer le rayonnement à une époque quelconque. **Le Talmud domine toujours les esprits d'un peuple entier, qui vénère son contenu comme vérité divine** (...). Des écoles destinées à l'enseignement du *Talmud* apparaissent et se multiplient dans presque chaque ville où Israël est présent, et particulièrement dans ce pays où des millions sont collectés pour les caisses de deux universités : le *Hebrew Union College* de Cincinnati, et le *Séminaire de Théologie Juive d'Amérique* de New York, et dans lesquelles l'objet d'étude principal n'est autre que le *Talmud*. (...) Il existe également dans notre ville des maisons d'étude (*Jeshibath*) pour apprendre le *Talmud* dans les quartiers de l'*East Side*, et où de nombreux jeunes étudient quotidiennement le *Talmud*. »

Cette « vérité divine » que « vénère tout un peuple » et de laquelle « pas une seule lettre n'est tombée », et qui aujourd'hui « s'épanouit à un degré jamais rencontré dans toute son histoire », s'illustre parfaitement par cette nouvelle citation mot pour mot :

SANHÉDRIN, 55b :

« Une petite fille de trois ans et un jour peut être acquise en mariage par coït, en cas de mort de son mari et si elle a un rapport sexuel avec le frère de son mari, elle devient à lui. Une telle fille est considérée comme femme mariée, on peut se rendre coupable d'adultère à travers elle ; car elle peut souiller l'homme qui a des rapports sexuels avec elle, et celui-ci pourrait à son tour souiller ce sur quoi il se couche, comme un vêtement qu'on se passe (cas de blennorragie). » (Les parenthèses de ces citations sont dans l'*Édition Soncino*.)

^[3] Une variante de ce passage est : « Y a-t-il une chose qui soit permise à un Juif et qui soit interdite à un païen. Le rapport sexuel par les voies qui ne sont pas naturelles est permis à un Juif. »

^[4] En considérant les deux en même temps, la dernière comme une illustration de la première, on apprend que la peine relative à la violation du commandement : « À sa femme oui, mais pas à la femme de son voisin » ne s'applique que pour les rapports naturels, mais pas pour les rapports qui ne sont pas naturels.[4] »

SANHÉDRIN, 69a :

« “Un homme” : — De ce qui précède, je ne connais la teneur de la loi qu'à l'égard d'un homme adulte, mais qu'est-il dit pour les enfants qui sont âgés de neuf ans et un jour, et qui sont capables d'avoir des rapports sexuels ? Et cela depuis le vers : “Et si un homme...” ? ^[2] - Il répondit : “Un mineur de cette âge peut produire de la semence, mais ne peut pas engendrer avec elle, car sa semence est comme la graine des céréales qui n'en sont qu'aux deux tiers de leur croissance.” ^[3] »

^[2] “Et” indique une extension de la loi, et doit être interprété comme un préparation à l'inclusion du cas d'un mineur âgé de neuf ans et un jour.

[3] De telles céréales contiennent des graines, mais si on les sème, elles ne pousseront pas. »

SANHÉDRIN, 69b :

« Nos rabbins ont enseigné la chose suivante : Si une femme s'exhibe avec obscénité avec son jeune fils (un mineur), et que celui-ci commette la première phase de rapports sexuels avec elle[5], Beth Shammai dit qu'il la rend par là inapte au sacerdoce. [1] Mais Beth Hillel dit qu'elle est encore apte au sacerdoce. (...) Mais ils s'accordent tous deux pour dire que le rapport sexuel que fait un garçon de neuf ans et un jour, est un vrai rapport sexuel, tandis que celui fait par un garçon de moins de huit ans ne l'est pas [2], leur désaccord ne porte que sur le cas d'un garçon qui a huit ans.

[1] C'est-à-dire qu'elle devient une prostituée, et les prêtres ne doivent pas prendre des prostituées pour femme (LÉV XXI, 7).

[2] C'est-à-dire que si son fils a neuf ans et un jour, ou plus, Beth Hillel pense qu'elle est impropre à la prêtrise ; alors que s'il a moins de huit ans, Beth Shammai pense qu'elle est apte à la prêtrise. »

KETHUBOTH, 5b :

« La question suivante fut posée : Est-il autorisé [15] d'accomplir le premier acte conjugal le jour du sabbat ? [16] Est-ce que le sang (qui apparaît dans l'utérus) est considéré comme à sa place naturelle [17], ou bien est-il considéré comme le résultat d'une blessure ? [18]

[15] Littéralement, " Qu'en est-il... ? "

[16] Quand ce rapport ne peut être accompli avant le sabbat (*Tosaf*).

[17] Et alors le rapport serait autorisé, puisque le sang coule de son propre fait,

aucune blessure n'ayant été faite.

^[18] Littéralement, “ou bien est-il blessé ?” Et alors le rapport serait interdit. »

KETHUBOTH, 10a-10b :

« Un homme se présenta à Rabban Gamaliel, le fils de Rabbi, (et) il dit : “Maître, j’ai eu un rapport (avec ma nouvelle femme) et je n’ai pas trouvé de sang. Elle (la femme) : “Maître, je suis vierge”. Il leur dit : “Amenez-moi deux servantes, l’une vierge, et l’autre qui a eu un rapport sexuel avec un homme. Ils lui amenèrent (les deux servantes), et ils les fit s’asseoir sur un tonneau de vin. Pour celle qui n’était plus vierge, l’odeur ^[1] passait au travers ^[2] ; pour celle qui était vierge, l’odeur ne passait pas au travers ^[3]. Il fit (ensuite) asseoir celle-ci (la jeune épouse) aussi (sur le tonneau), et l’odeur ^[4] ne passait pas à travers elle[6]. Il ^[5] dit à l’homme ^[6] : “Va, et sois heureux dans ton union”. ^[7] Mais il aurait dû examiner la femme tout au début. ^[8]

^[11] C’est-à-dire, l’odeur du vin.

^[21] On pouvait sentir l’odeur du vin dans la bouche de la femme (Rabbi Rashi).

^[31] On ne sentait pas l’odeur du vin dans la bouche.

^[41] C’est-à-dire, l’odeur du vin.

^[51] Rabban Gamaliel.

^[61] Le mari.

^[71] Le test a révélé que la femme était vierge.

^[81] Le rédacteur se demande pourquoi Rabban Gamaliel n’a pas fait tout de suite l’expérience avec la jeune épouse.[7] »

KETHUBOTH, 11a-11b :

« Rabba a dit que ça voulait dire ceci ^[5] : “Quand un homme adulte a des rapports avec une petite fille, ce n’est rien, car quand la fille est plus petite que dans ce cas là ^[6], c’est comme si on lui mettait le doigt dans l’œil ^[7] ; mais quand un petit garçon a des rapports avec une femme adulte, c’est un cas équivalent à celui où “ une fille est pénétrée par un morceau de bois”.

^[5] Lit., “ça disait ceci”

^[6] Lit., “qu’ici”, c’est-à-dire, quand elle a moins de trois ans.

^[7] Les larmes reviennent toujours dans les yeux, de même, la virginité d’une petite fille qui n’a pas encore trois ans revient toujours.[8] »

KETHUBOTH, 11a-11b :

« Rab Judah a dit que Rab avait dit : “Un petit garçon qui a des rapports avec une femme adulte la rend comme si elle était pénétrée par un morceau de bois. ^[1]”

^[1] Bien que les rapports avec un petit garçon ne sont pas considérés comme un acte sexuel, nous restons dans le cas où la femme est pénétrée par un morceau de bois. »

HAYORATH, 4a :

« Ce qu’on a appris : “La loi concernant la femme qui a ses règles se trouve dans la *Torah* ^[1], mais si un homme a des rapports sexuels avec une femme qui attends pendant tout un jour, entre le lever et le coucher du soleil, il est exempté de suivre cette loi”. Mais pourquoi ? ^[2] (Car la loi concernant) la femme qui a ses règles est à coup sûr mentionnée dans les Écritures : “Il a découvert son flux avec sa nudité...” ; à coup sûr, cela est écrit ! – Ils ont sûrement légiféré que par les voies naturelles, même la première étape des rapports est interdite, mais que par les voies qui ne sont pas naturelles la première étape peut se faire (c’est à dire que cette législation le permettrait) ^[3]; certains pensent qu’on peut même l’autoriser ^[4] par

les voies naturelles ^[5], prétextant que (l'interdiction de) la première étape ^[6] ne concerne que la femme qui a ses règles à son époque normale ^[7]. Ou si vous préférez, la règle devait être qu'une femme n'est considérée comme *zabah* ^[8] que pendant le jour, car il est écrit "tous les *jours* de son flux" ^[9]. [9]

^[11] LEV XX, 18.[10]

^[21] Cf. *supra* p. 17 note 10. Puisqu'elle est considérée comme impure dans la *Bible*, comment se peut-il qu'une législation de tribunal ait déclaré que celui qui a des rapports sexuels avec elle, est exempté de la loi biblique ?[11]

^[31] Seul le coït était interdit dans ce cas.

^[41] La première étape des rapports.

^[51] Autorisant ainsi un acte que les Sadducéens n'admettaient pas.

^[61] Cf. LEV XX, 18.[12]

^[71] Cf. LEV XV, 25.[13]

^[81] Une femme qui a un flux de sang en dehors de la période habituelle de ses règles, et qui de ce fait est sujette à certaines lois relatives à l'impureté et à la purification (LEV XV, 25 et suivants).

^[91] LEV XV, 25. L'insistance étant faite sur le mot "jours".[14] »

ABODAH ZARAH, 36b-37a :

« Rabbi Naham ben Isaac a dit : "Au sujet des enfants païens, ils[15] décrétèrent que les rapports sexuels pourraient causer une souillure par l'émission de leur sperme ^[2], et qu'un enfant israélite ne devait donc pas prendre l'habitude de commettre des actes de pédérastie avec ces animaux[16]. (...) À partir de quelle âge

un enfant païen déclenche-t-il la souillure par l'émission de son sperme ? À partir de neuf ans et un jour. (37a) Dès lors qu'il est capable de l'acte sexuel, il souille en répandant son sperme." Rabina a dit : "Il faut donc conclure qu'une petite fille païenne souille depuis l'âge de trois ans et un jour, attendu qu'elle est alors capable de participer à l'acte sexuel, elle peut donc parfaitement souiller par l'intermédiaire de ses humeurs vaginale."

^[2] Bien que l'enfant païen ne souffrit d'aucun écoulement séminal[17]. »

SOTAH, 26b :

« Rabbi Papa a dit : "Cela ne concerne pas les rapports avec un animal, parce qu'il ne peut pas y avoir d'adultère avec les animaux ^[4]." Raba de Parazika ^[5] interrogea Rabbi Ashi en ces termes : "Sur quoi se base cette affirmation des rabbins selon laquelle il n'y a pas d'adultère dans les relations sexuelles avec un animal ? Car il est écrit : 'Tu n'apporteras pas le salaire d'une prostituée ni le salaire d'un chien dans le temple du Seigneur...' ^[6] ; et il a été aussi enseigné que le salaire d'un chien ^[7] et le salaire d'une prostituée ^[8] sont inacceptables, car il est dit : 'L'un *et* l'autre... ^[9] ' - Les deux sont des abomination comme le fait de coucher ^[10] avec un homme (...). Abaye lui a répondu que dans ce cas c'était seulement un acte obscène, et non un adultère, et que le Tout-Miséricordieux n'interdisait pas une femme à son mari pour un acte obscène.

^[4] Elle[18] ne se retrouverait pas interdite à son mari après avoir couché avec une bête.

^[5] Farasag, près de Bagdad, voir volume B.B. page 15 note 4, où la distinction est faite entre lui et le rabbin du même nom qui y vivait avant lui.

^[6] DEUT. 23, 18.[19]

^[7] Il s'agit de l'argent donné par un homme à une prostituée pour avoir des relations sexuelles avec son chien[20]. De telles relations sexuelles ne tombent pas

sous le coup de l'adultère légal.

^[8] Si un homme a une esclave femelle, qui est également une prostituée, et qu'il l'échange contre un animal, cet animal peut alors être vendu pour faire l'offrande[21].

^[9] sont une abomination pour le Seigneur (*ibid.*).

^[10] Dans le verset LEV. XVIII, 22[22], le mot hébreu qui a été traduit par « coucher avec » est au pluriel, ce qui a été expliqué comme désignant également des rapports par les voies qui ne sont pas naturelles.

YEBAMOTH, 55b :

« (...) Ne sont pas passibles[23], les rapports sexuels avec une femme mariée effectués avec un membre mou ^[13]. Ce qui nous permet de conserver une interprétation en accord avec ceux qui disent que si un homme a des rapports avec un parent à lui, parent faisant partie des proches qu'il n'a pas le droit de toucher après leurs morts[24], mais que ce rapport sexuel ait été effectué avec un membre mou, cet homme est innocenté ^[14]. Mais que peut-on dire maintenant à propos de ceux qui disent que pour un tel acte, un homme est quand même coupable ? - Ceux-là parlent du cas où le rapport sexuel a lieu avec la morte elle-même ^[15]. Car il a été présumé qu'une femme, même après sa mort, appartient toujours le cas échéant à la catégorie des parents qu'il est interdit de toucher ^[16], on se rend donc coupable en ayant des rapports sexuels avec son corps, car c'est toujours une femme mariée. Mais dans le cas d'une parente vivante, on est innocenté si le rapport sexuel est fait avec un membre mou.

^[13] Car aucune fécondation ne peut avoir lieu.

^[14] Shebu. 18a, Sanhédrin 55a.

^[15] La morte étant une femme mariée.[25]

[16] Référence à LEV. XXI, 2[26], où sont énumérés les parents avec lesquels un prêtre a le droit de se souiller à l'occasion de leurs morts. »

YEBAMOTH, 103a-103b :

« Le serpent copula avec Ève [14] avec toute son animalité. L'animalité des Israélites disparut lorsqu'ils se tenaient au Mont Sinaï [16]. Mais l'animalité des idolâtres, qui n'étaient pas au mont Sinaï, demeura.[27]

[14] Dans le jardin d'Éden selon la tradition.

[16] Et connurent l'influence purificatrice de la Révélation divine. »

YEBAMOTH, 63a :

« Rabbi Éléazar demande un peu plus loin : "Qu'est-il signifié par ce passage des Écritures : '*Celle-ci enfin est os de mes os, et chair de ma chair*' ?" - Ce passage enseigne qu'Adam a eu des rapports sexuels avec toutes les bêtes et tous les animaux, mais ne trouva de satisfaction qu'avec Ève.

[5] GEN. II, 23.[28] L'accent est mis sur "Celle-ci enfin..."[29] »

YEBAMOTH, 60b :

« Ainsi que le révèle le rabbin Joshua ben Lévi : "Il y avait une ville sur la Terre d'Israël, où la légitimité d'un habitant était disputée, et Rabbi envoya Rabbi Ramanos qui mena une enquête. Rabbi Ramanos trouva dans cette ville la fille d'un prosélyte [13] qui n'avait pas encore trois ans et un jour [14], et Rabbi a déclaré : 'Elle peut vivre avec un prêtre. [15], »

[13] Et qui était mariée à un prêtre.

[14] Une prosélyte plus jeune que l'âge de trois ans et un jour, peut être mariée à un prêtre.

^[15] C'est-à-dire qu'il lui fut permis de continuer de vivre avec son mari. »

YEBAMOTH, 59b :

« Rabbi Shimi ben Hiyya a déclaré : “Une femme qui a des rapports avec une bête peut épouser un prêtre ^[4]. Car on nous a enseigné qu'une femme qui a des rapports sexuels avec ce qui n'est pas un être humain ^[5] est autorisée à se marier avec un prêtre, bien qu'elle soit néanmoins passible de la lapidation. ^[6]”

^[4] Même un Grand Prêtre. Les conséquences d'un tel rapport sexuel ne sont considérées que comme une rupture accidentelle de l'hymen, et le jugement qui concerne un hymen rompu par accident et ne disqualifiant donc pas à la prêtrise, s'applique ici naturellement.

^[5] Une bête.[30]

^[6] Si le péché a été commis en présence de témoins, et après que ces témoins aient dûment averti ceux qui s'apprêtaient à commettre le péché.[31] »

YEBAMOTH, 12b :

« Rabbi Bebai a récité tous ces cas particuliers devant Rabbi Naham : “Trois catégories de femmes peuvent ^[7] utiliser un absorbant ^[8] dans leurs relations sexuelles avec leur mari ^[9]. Une mineure, une femme enceinte, et une nourrice. La mineure parce qu'elle pourrait (sinon) devenir enceinte, et ainsi pourrait mourir (...)”

Et quel doit être l'âge de cette mineure ^[10] ? Entre onze ans et un jour et douze ans et un jour. Celles qui sont plus jeunes ^[11], ou celles qui sont plus vieilles ^[12], doivent avoir des relations sexuelles avec leurs maris de la manière habituelle. »

^[7] devraient (Rashi. R. Tam), voir Tosaf V.

[⁸] Du duvet, de la laine ou du lin.

[⁹] Pour empêcher la conception.

[¹⁰] Qui pourrait concevoir, mais qui risque aussi de mourir.

[¹¹] Pour qui la conception est impossible.

[¹²] Pour qui la conception est sans danger. »

YEBAMOTH, 59b :

« Quand Rabbi Dimi arriva [⁸], il raconta ceci : “Il est arrivé un jour à Haitalu [⁹] que pendant qu’une jeune femme balayait le sol [¹⁰], un chien du village [¹¹] la couvrit par l’arrière [¹²], mais Rabbi lui permit d’épouser un prêtre.” Samuel a dit : “Même un Grand Prêtre !” »

[⁸] De Palestine, quand il arriva de Palestine à Babylone.

[⁹] Forme babylonienne pour « Aitulu », qui correspond à la ville moderne de Aiterun, au nord ouest de Kadesh. Voir S. Klein *Beitrage* p. 47.

[¹⁰] Litt. “la maison”.

[¹¹] Ou “un gros chien de chasse” (Rashi), ou “un chien féroce” (Jast.), ou “un petit chien sauvage” (Aruk).

[¹²] Un cas de rapport sexuel par les voies qui ne sont pas naturelles. »

KETHUBOTH, 6b :

« Il lui dit : “C’est pas comme ces Babyloniens, qui n’ont pas le talent pour remuer de côté [⁷], il y en a ici beaucoup qui ont ce talent [⁸], et s’il l’a [⁹], pourquoi

s'inquiéter ? [10] – Mais s'il ne l'a pas, alors il faut lui dire : 'Celui qui a ce talent est autorisé à faire le premier rapport sexuel avec sa nouvelle femme le jour du Sabbat, celui qui ne l'a pas n'y est pas autorisé.' – Mais la plupart ont ce talent [11]". Mais Raba, le fils de Rabbi Hanan dit à Abaye : "Si tel était le cas, alors à quoi bon la présence du serviteur [12], et à quoi bon le drap ? [13]" – Mais Abaye lui répondit : "Le serviteur et le drap sont nécessaires parce que le mari, laissé seul, pourrait détruire la preuve de la virginité de sa femme [14]."

[7] C'est-à-dire, le talent d'avoir des rapports sexuels avec une vierge sans que du sang n'apparaisse.

[8] Avec ce talent, aucun sang ne sort, et le "coupez-lui la tête et ne le laissez pas mourir"[32] n'aura pas lieu d'être appliqué.

[9] Si le futur marié a le talent de remuer de côté[33].

[10] Le rabbin n'a pas à s'inquiéter si un tel rapport se produit. Cela ne l'empêchera pas de lire le *Shema*[34].

[11] Par conséquent, la loi : "coupez-lui la tête et ne le laissez pas mourir !" ne s'applique pas.

[12] Le serviteur témoigne en cas de besoin de la virginité de la mariée. V. *infra* 12a. Et si le mari accomplit l'acte sexuel de manière à éviter que le sang n'apparaisse, grâce à la présence du serviteur qui le verra, il ne pourra pas prétendre qu'elle n'était pas vierge.

[13] Pour fournir la preuve de la virginité de la mariée. Cf. DEUT. XXII, 17.[35]

[14] Il pourrait arriver que le mari fasse délibérément l'acte sexuel de la manière normale, et provoque alors l'apparition du sang, et qu'il détruise ensuite le drap ou les autres marques de sa virginité ; c'est pourquoi les précautions mentionnées sont nécessaires. Ou bien s'il advenait que le mari remue de côté, et qu'il en profite pour

dire faussement que la mariée n'est pas vierge, mais grâce au serviteur, la femme pourra plaider qu'elle est encore vierge. »

Mon cher Docteur Goldstein, après que vous ayez personnellement pris connaissance de ces citations rigoureusement fidèles du *Talmud* dans l'*Édition Soncino* — citations que j'ai à peine choisies parmi leurs innombrables sœurs — pensez-vous toujours que le *Talmud* soit le « genre de livre » duquel Jésus-Christ « a puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde » ? Vous avez lu ici des citations mot pour mot de la traduction anglaise annotée du *Talmud*, et bien d'autres sujets passionnants sont couverts dans ces 63 livres qui constituent le *Talmud*. Pour lire ces citations, il faut être bien accroché n'est-ce pas ? Je suis surpris que la Poste des États-Unis ne mette pas le *Talmud* sur la liste des ouvrages interdits à l'envoi ; j'ai hésité à vous les envoyer.

[1] Grades dans les universités anglaises et américaines. B.A. : *Bachelor of Arts* est le niveau le plus bas, comme le DEUG en France ; M.A. : *Master of Arts* est un niveau déjà prestigieux, un peu plus prestigieux que la licence en France ; Ph.D. : *Doctor of Philosophy* désigne en général tous les titulaires d'un doctorat de 3^e cycle.

[2] Le *Talmud* est par définition le recueil de « la tradition des anciens », par conséquent une bonne partie du texte est consacrée à l'énumération de l'opinion de tel ou tel rabbin, suivie d'une sorte de confrontation avec l'opinion de tel ou tel autre rabbin, suivie d'une sorte de synthèse faite par un nouveau rabbin.

[3] Une *Baraita* est une loi orale qui ne fait pas partie de la *Mishna* (première systématisation de la loi orale).

[4] Les deux notes de l'*Édition Soncino* qui précèdent, ne se réfèrent à aucune *Baraita* correspondante, bien que la disposition le laisse supposer. Peut-être s'agit-il d'une erreur dans l'édition originale de *Facts are Facts* ; ou peut-être que Benjamin Freedman a délibérément choisi de ne citer que les notes, afin de laisser la possibilité aux âmes fragiles de 1953 de ne pas visualiser ici toutes les implications ; ou peut-être qu'il jugeait que ces notes étaient suffisamment explicites par elles-mêmes.

[5] Sans aller jusqu'au coït. Car l'expression « première étape des rapports » va être expliquée plus loin par les commentateurs. Dans notre langue moderne, il s'agit donc des « préliminaires romantiques »...

[6] Il y a ici une correspondance évidente avec les versets 12 à 22 du chapitre 5 des *Nombres* :

« L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant : Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Si la femme de quelqu'un s'est détournée et a commis une infidélité contre lui, et qu'un homme ait eu commerce avec elle, et que la chose soit cachée aux yeux de son mari ; qu'elle se soit souillée en secret, et qu'il n'y ait point de témoin contre elle, et qu'elle n'ait point été surprise ; si un esprit de jalousie passe sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme qui s'est souillée, ou si un esprit de jalousie passe sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme, sans qu'elle se soit souillée, (...) le sacrificateur la fera approcher, et la fera tenir debout devant l'Éternel. Ensuite le sacrificateur prendra de l'eau sacrée, dans un vase de terre ; le sacrificateur prendra aussi de la poussière qui sera sur le sol du Tabernacle, et la mettra dans l'eau (...) Alors le sacrificateur fera jurer la femme, et lui dira : Si aucun homme n'a couché avec toi, et si, étant sous la puissance de ton mari, tu ne t'es point détournée et souillée, ne reçois aucun mal de ces eaux amères qui portent la malédiction. Mais si, étant sous la puissance de ton mari, tu t'es détournée, et que tu te sois souillée, et qu'un autre que ton mari ait couché avec toi, (...) que ces eaux qui portent la malédiction, entrent dans tes entrailles, pour te faire enfler le ventre et flétrir la cuisse. » (Ostervald 1855).

Mais ce n'est qu'une correspondance éloignée, car la version talmudique annule par son protocole expérimental, sans doute volontairement dérisoire, l'intervention directe de Yahweh que Moïse recherchait dans le rituel, afin de départager le mensonge de la vérité. Ce n'était pas un homme qui rendait le verdict ou qui l'exécutait, c'était Dieu lui-même.

[7] En tant qu'adepte révisionniste du coupage des cheveux en quatre, j'insiste sur le fait qu'on pourrait arriver à une conclusion plus approfondie que celle de Rabbi Gamaliel. En effet si le mari a eu « un rapport » avec sa nouvelle femme, elle n'est plus vierge au moment de s'asseoir sur le tonneau, et l'odeur du vin devrait passer. Donc, soit c'est une expérience « bidon », si j'ose dire (mais je ne suis pas qualifié pour remettre en cause la parole divine du *Talmud*), soit le type est un gros menteur.

[8] Et après trois ans, Rabbi, les larmes reviennent-elles ? ou la pureté virginale est-elle définitivement oubliée par la petite fille ?

[9] On comprend mieux ainsi comment se situe le christianisme par rapport à la religion véritable des anciens Israélites (la religion de la loi et des prophètes) : il en est le seul prolongement légitime ! C'est le judaïsme (le pharisaïsme) qui a apostasié, et pour des motifs bien bas, c'est-à-dire, pour pouvoir donner libre cours à toutes les petites envies, pour ainsi dire. Et ces paroles de Jésus-Christ : « *Vous annulez bien le commandement de Dieu, afin de garder votre tradition* » (Marc 7:9) sont la « dénonciation en direct » de cette trahison de la foi des anciens Israélites. C'est en ce sens que le mot « judéo-christianisme » comme Benjamin Freedman va nous l'expliquer plus loin, est une monstruosité terminologique, car il n'y a pas comme on voudrait le faire croire, de « terreau » commun entre le christianisme et le judaïsme, ou alors ce « terreau » est assimilé chez les premiers, et délibérément détruit chez les seconds. Le christianisme primitif a été en permanence une tentative pour « garder le cap » par rapport à la religion de la loi et des prophètes, la religion de Yahweh, le Dieu qui S'est d'abord révélé aux Hébreux. Pour exemple, citons saint Paul qui nous dit dans l'Épître à Tite : « *...reprends-les vivement, afin qu'ils soient sains en la foi ; ne s'adonnant point aux fables Judaïques, et aux commandements des hommes qui se détournent de la vérité. Toutes choses sont bien pures pour ceux qui sont purs, mais rien n'est pur pour les impurs et les infidèles, mais leur entendement et leur conscience sont souillés* » (Tite 1:13-15).

[10] La Torah, « la Loi », correspond au Pentateuque. Pour Lévitique 20:18, nous avons : « *Si un homme couche avec une femme pendant son indisposition, et découvre sa nudité, s'il met à nu la source de son sang et qu'elle découvre elle-même la source de son sang, ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple.* » (Ostervald 1855).

[11] Bonne question !

[12] Lévitique 20:18 : cf. note précédente.

[13] Lévitique 15:25 : « *Et quand une femme aura un flux de sang pendant plusieurs jours, hors du temps de son impureté, ou quand elle perdra au-delà du temps de son impureté, elle sera souillée tout le temps de son flux, comme au temps de son impureté.* »

[14] Pour Lévitique 15:25, nous avons : « *Et quand une femme aura un flux de sang pendant plusieurs jours, hors du temps de son impureté, ou quand elle perdra au-delà du temps de son impureté, elle sera souillée tout le temps de son flux, comme au temps de son impureté.* » (Ostervald 1855).

Je pense que l'hébreu dit littéralement « ... sera impure tous les jours de son flux », et que les rabbins se servent des deux versets suivants :

15:26 : « *Tout lit sur lequel elle couchera, pendant tout le temps de son flux, sera pour elle comme le lit de son impureté; et tout objet sur lequel elle s'assiera sera souillé, comme pour la souillure de son impureté.* »

et 15:27 : « *Et quiconque les touchera sera souillé ; il lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.* »

Pour tirer alchimiquement la conclusion que l'on peut coucher avec elle le soir venu, si elle a attendu pendant tout le jour... cqfd !

[15] Les anciens.

[16] *with it* dans le texte, littéralement : « avec ça ». Pour désigner un ensemble de personnes, la langue anglaise utilise normalement le pronom personnel *them*, le pronom personnel *it* est réservé pour les choses et les animaux. Nous verrons un peu plus loin que les non-juifs appartiennent effectivement pour les Juifs-talmudistes à la catégorie générale des « animaux », c'est-à-dire, la catégorie de ceux qui n'ont pas d'âme « spirituelle », mais uniquement une âme « végétative » qui les fait manger, agir, avoir des émotions... sans être pour autant de vrais humains. Selon les Juifs-talmudistes, les non-juifs n'ont pas en partage cette parcelle de l'âme divine dont ils croient être les seuls dépositaires. L'ensemble de raisons, d'expériences, et de préjugés ; puis tout l'orgueil, la méchanceté et la bêtise, qui les ont conduits à une telle ségrégation, n'a pas encore été précisément cerné.

[17] Pathologique, comme dans certaines maladies contagieuses.

[18] La femme qui découche.

[19] *Deutéronome 23:18* : « *Tu n'apporteras point dans la maison de l'Éternel ton Dieu le salaire d'une prostituée, ni le prix d'un chien, pour quelque vœu que ce soit ; car tous les deux sont en abomination à l'Éternel ton Dieu.* »

[20] Selon ce commentateur il y aurait donc une sorte d'ellipse stylistique dans le texte original de la Bible. Le « salaire d'un chien », serait le salaire gagné par une prostituée en ayant des rapports avec le chien de son client... Le lexique Français/Hébreu de la *Bible-Online* nous donne pour

« Chien » : *keleb* (keh'-leb) : e blk, vient d'une racine du sens de japper, ou autrement d'attaquer :

1a) chien (littéral)

1b) mépris ou avilissement (fig.)

1c) d'un sacrifice païen

1d) d'un culte de prostitution masculine (fig.) [c'est vraisemblablement ce dernier sens qu'il faut retenir ici].

[21] Sous entendu : « dans le temple de l'Éternel ton Dieu »...

[22] « *Tu ne coucheras point avec un homme, comme on couche avec une femme ; c'est une abomination.* »

[23] Sans doute du crime d'adultère.

[24] Cf. plus bas *Lévitique* 21:1-3.

[25] Les commentateurs ont fait cette remarque avec beaucoup d'esprit de conséquence, mais nous ne savons pas encore si des relations sexuelles avec une morte font courir le péché d'adultère ! La réponse à cette angoissante question se trouve-t-elle dans le *Talmud*, livre de vie ? Téléphonnez tous pour le savoir aux *Pompes funèbres Israélites*, à Pantin !

[26] *Lévitique* 21:1-3 : « *L'Éternel dit encore à Moïse : Parle aux sacrificateurs, fils d'Aaron, et dis-leur : Un sacrificateur ne se rendra pas impur parmi son peuple pour un mort, excepté pour son proche parent, qui le touche de près, pour sa mère, pour son père, pour son fils, pour sa fille, et pour son frère, et pour sa sœur vierge qui le touche de près, et qui n'a point de mari ; il se rendra impur pour elle.* » (Ostervald 1855).

[27] **Le Talmud démasqué**, ouvrage auquel Benjamin Freedman va se référer plus loin, donne un autre passage rapportant cette interprétation :

Abhodah Zarah 22b : « Pourquoi les *Goïm* sont-ils impurs ? Parce qu'ils n'étaient pas présents au Mont Sinaï. Car quand le serpent a pénétré dans Ève, il l'a rempli d'impuretés. Mais les Juifs furent purifiés de cela quand ils se tinrent au Mont Sinaï ; tandis que les *Goïm*, qui n'étaient pas au Mont Sinaï, ne furent pas purifiés. »

[28] *Genèse 2:23* : « *Et Adam dit : Celle-ci enfin est os de mes os, et chair de ma chair. Celle-ci sera nommée femme (en hébreu Isha), car elle a été prise de l'homme (en hébreu Ish).* »

[29] Le commentateur nous dit que l'expression : « Celle-ci enfin... », implique qu'Adam a connu d'autres partenaires, et comme il était le premier homme, ces partenaires devaient être des bêtes.

[30] Une vrai bête, pas un non-juif, ainsi que le montre la pénalité de lapidation. Par ailleurs, lorsque les rabbins parlent des non-juifs en tant qu'animaux, le texte est présenté pour qu'on comprenne immédiatement qu'ils ne s'agit pas de « bêtes » au sens littéral.

[31] Cela revient presque à empêcher toute application de la loi de Moïse :

Exode 22:19 : « *Quiconque couchera avec une bête, sera puni de mort.* »

Lévitique 18:23 : « *Tu n'auras commerce avec aucune bête pour te souiller avec elle ; une femme ne se prostituera point à une bête ; c'est une abomination.* »

Lévitique 20:15-16 : « *Si un homme a commerce avec une bête, il sera puni de mort ; et vous tuerez la bête. Si une femme s'approche de quelque bête pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête ; elles seront mises à mort ; leur sang sera sur elles.* »

Deutéronome 27:21 : « *Maudit celui qui couche avec une bête quelconque ! Et tout le peuple dira: Amen !* » (Ostervald 1855).

[32] Sans doute une sanction appliquée à celui qui déflore sa future femme avant le mariage.

[33] Je n'ai pas toute l'érudition de nos bons sexologues, toujours prêts à vous balancer généreusement le petit conseil qui change la vie du couple (à se demander d'ailleurs si les nouveaux rabbins ne se sont pas faits médecins), mais j'imagine que cette « technique » consistant à « remuer de côté », consisterait peut-être à présenter la verge avec une rotation de 90°, afin que la largeur soit moins importante, même si une telle technique me paraît bien aléatoire.

[34] Le livre de prière. Peut-être lors de la cérémonie du mariage.

[35] *Deutéronome 22:16-17* : « *Et le père de la jeune fille dira aux anciens : J'ai donné ma fille à cet homme pour femme, et il l'a prise en aversion ; et voici, il lui impute des actions qui font parler d'elle, en disant : Je n'ai point trouvé que ta fille fût vierge ; or, voici les marques de la virginité de ma fille. Et ils étendront le vêtement devant les anciens de la ville.* » (Ostervald 1855).

D.088 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 3

2. Les sens dérivés du mot « Juif »

Mon cher Docteur Goldstein, si le mot « Juif » et le mot « *Judéen* » désignaient une chose identique, comme cela devrait être le cas si l'on se basait uniquement sur leurs étymologies respectives, soyez bien persuadé que je ne me serais pas lancé dans toutes ces fastidieuses énumérations, et que l'emploi de l'un ou de l'autre pour désigner Jésus-Christ dans le *Nouveau Testament* ou ailleurs, me serait parfaitement égal. Mais voilà, dans l'esprit des gens, ce que désigne le mot « Judéen », et ce que désigne le mot « Juif », sont deux idées aussi éloignées l'une de l'autre que le blanc l'est du noir. Le mot « Juif » n'est jamais considéré comme synonyme de « Judéen », ni le mot « Judéen » comme synonyme du mot « Juif ». Ainsi que nous l'avons vu, lorsque le mot « Juif » fut introduit dans la langue anglaise au XVIII^e siècle, sa seule signification était celle de « Judéen ». Mais pendant les XVIII^e, XIX^e, et XX^e siècles, un groupe de pression international, très bien organisé et très bien financé, a généré un sens dérivé au mot « Juif ». Et ce sens dérivé, profondément implanté dans l'esprit des gens, n'a plus rien à voir avec le sens que le mot « Juif » (*Jew*) avait au XVIII^e siècle. Ce nouveau sens est le résultat d'une déformation calculée.

Le sens dérivé du mot « Juif » a aujourd'hui autant de points communs avec son sens initial, que le sens du mot *Coca*, par exemple, a de points communs avec le sens initial du mot *coca* ; ou encore que le sens du mot *Camel* a de points communs avec le sens initial du mot *camel*[1]. Le sens dérivé du mot *Coca* correspond à la boisson gazeuse ainsi dénommée, mais son sens initial est celui d'un arbuste d'Amérique du Sud. De même que le sens initial du mot *camel* correspond à l'animal du désert à

deux bosses qui porte ce nom en anglais.

Le sens dérivé des mots supplante souvent leur sens initial... C'est le résultat d'une quantité astronomique d'argent, dépensée dans des campagnes publicitaires d'envergure mondiale. Aujourd'hui, si vous dites à l'un de vos amis : « passe-moi une *Camel* », il n'ira jamais vous chercher un chameau. De même que si vous lui demandez « un *Coca* », il n'ira jamais vous déterrer un arbuste en Amérique du Sud. Ainsi, les sens dérivés parviennent à éclipser presque complètement le sens correct et initial des mots dans l'esprit des gens. Et le sens dérivé du mot *Jew* aujourd'hui ne fait pas exception, il a pratiquement éclipsé le sens correct et initial du mot *Jew*, lorsque celui-ci a été introduit dans la langue anglaise, au XVIII^e siècle. Un tel phénomène n'est pas rare.

D'ailleurs, la Cour suprême des États-Unis a reconnu la validité des sens dérivés des mots. L'instance juridique suprême de notre pays nous a donné une loi fondamentale selon laquelle « les sens dérivés des mots peuvent acquérir un droit de préséance sur la définition de n'importe quel dictionnaire ». Et pendant trois siècles, une campagne mondiale abondamment financée et précisément minutée, ayant à son actif tous les médias disponibles du monde entier, a développé un sens secondaire au mot « Juif », qui a fini par oblitérer totalement le sens correct et initial du mot « Juif ». Il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet.

Plus une seule personne dans tout le monde anglophone, ne considère encore aujourd'hui un « Juif » comme un « Judéen » au sens littéral. Alors que c'était le seul sens de ce mot au XVIII^e siècle. Dans l'esprit des gens, le mot « Juif » fait maintenant référence à un ensemble de cinq théories qui sont universellement admises :

- Un « Juif » est une personne qui professe la religion du judaïsme.
- Un « Juif » est une personne qui appartient à un groupe racial lié aux anciens Sémites.
- Un « Juif » est une personne dont les ancêtres appartenaient à une nation qui prospérait aux temps bibliques dans la zone géographique de la Palestine : les

Israélites, ou les Hébreux.

- Un « Juif » est une personne qui bénéficie de par son origine d'une sorte d'élection divine, et qui présente de part son histoire des caractéristiques culturelles supérieures, dont les autres races sont dépourvues.

- Un « Juif » est « Juif » tout à la fois par sa race, sa religion et son identité nationale.[2]

Or mon cher Docteur Goldstein, ce sens dérivé du mot « Juif » est la cause principale des confusions récentes qui s'observent dans l'esprit des chrétiens au sujets des principes fondamentaux de la foi chrétienne. C'est même la cause principale de la dissolution de la foi chrétienne.

Cependant, sachez que tous les sous-entendus qui se cachent maintenant derrière le mot « Juif », sont petit à petit replacés dans leur juste perspective par un nombre croissant de chrétiens sensés dans ce pays... De tels chrétiens savent que ces sous-entendus sont en contradiction flagrante avec des faits historiques certains. Depuis longtemps déjà, les chrétiens qui ne tolèrent plus qu'on les prenne pour des imbéciles, soupçonnent la hiérarchie ecclésiastique qui lui régurgite à longueur de dimanche son cantique préféré : « Jésus était juif », « Jésus était juif », « et Marie... était juive ! ». Leur litanie commence même à friser la psychose.

Un nombre incalculable de chrétiens comprend que le clergé leur a fait subir un véritable lavage de cerveau, en les matraquant systématiquement par cette phrase : « Jésus était juif, alors vous comprenez... ». Les chrétiens ne veulent désormais entendre qu'une seule chose de la part du clergé : « la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité ». Il est urgent maintenant que le clergé dise aux chrétiens ce qu'il aurait dû leur dire depuis longtemps ; car de tous les groupes religieux du monde, les chrétiens sont les moins informés sur ces questions qui les concernent pourtant de très près... La hiérarchie ecclésiastique aurait-elle fait quelques compromis avec la vérité ?

Les chrétiens intelligents n'admettent plus comme parole d'Évangile l'assertion sans fondement selon laquelle Jésus, pendant sa vie en Judée, ait appartenu à un groupe qui pratiquait le culte religieux connu aujourd'hui sous le nom de « judaïsme ». Ils

ne croient pas non plus que Jésus-Christ, pendant sa vie, ici sur Terre, ait appartenu à la même communauté raciale que la grande majorité des « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés) ; ni que ces « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés) soient les descendants de ce peuple qui vivait en Judée et auquel Jésus-Christ appartenait. Ils ne croient pas non plus que l'ambiance culturelle dans laquelle Jésus-Christ a baigné, pendant son court passage ici sur Terre, et qui se reflète dans Son enseignement, ait eu le moindre point commun avec les caractéristiques culturelles des « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés tels)... Les chrétiens refusent désormais de croire que la race, la religion, la nationalité et la culture de Jésus-Christ, et la race, la religion, la nationalité et la culture des « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés) aient sur le fond une origine commune, ou entretiennent ne serait-ce qu'une simple communauté de caractère.

Le ressentiment des chrétiens est bien plus menaçant que ne le soupçonne la hiérarchie ecclésiastique. La hiérarchie ecclésiastique va bientôt s'apercevoir que la vérité n'est pas une folie, ni l'ignorance une bénédiction. Partout et de plus en plus, les chrétiens cherchent fiévreusement à apprendre la relation véritable qui existe entre les habitants de la Judée de l'époque de Jésus-Christ, et les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) du monde actuel. Les chrétiens veulent que la hiérarchie ecclésiastique leur dise tout ce qu'elle sait sur le contexte racial, religieux, national et culturel des « Juifs » du monde actuel (prétendus ou autoproclamés) et sur quelles bases la hiérarchie ecclésiastique se fonde pour affirmer que le contexte racial, religieux, national et culturel des « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés) est le même que celui que connaissait Jésus-Christ pendant Sa vie. Les chrétiens qui s'informent savent désormais que le mythe selon lequel les « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés) seraient les descendants des Judéens parmi lesquels vivait Jésus, n'est plus désormais qu'un mythe « explosé »...

Les chrétiens comprennent également de mieux en mieux pourquoi les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) ont dépensé pendant trois siècles des sommes colossales pour forger la fiction selon laquelle « Jésus était juif », dans le sens dérivé du mot. Les chrétiens sont de plus en plus conscients de tous les avantages économiques et politiques que les « Juifs » ont directement tiré de cette fiction selon laquelle « Jésus était juif », dans le sens dérivé du terme. Les chrétiens ont compris

que les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) voulaient ainsi nous faire croire qu'ils avaient de nombreuses affinités avec Jésus-Christ, le fondateur de notre religion ; et ils cherchent en permanence à entretenir cette fiction dans nos esprits. Mais voyez-vous, cette image d'Épinal commence vraiment à se décolorer dans l'esprit des chrétiens ; et il est même étonnant de voir avec quelle régularité elle s'effrite un peu plus, jour après jour.

[1] « Chameau » en anglais.

[2] Ainsi le *Longman English dictionary*, sorte de *Petit Larousse Illustré* pour les Anglais, donne la définition suivante au mot « Juif » : « Membre d'un peuple dont la religion est le judaïsme, et qui vivait autrefois sur la terre d'Israël, certains d'entre eux vivent dans l'état moderne d'Israël, et les autres dans divers pays du monde. »

D.087 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 2

1. Jésus-Christ était-Il « Juif » ou « Judéen » ?

L'une des thèses qui nous vient de la hiérarchie ecclésiastique et qui jette le plus de confusion parmi les chrétiens, est l'affirmation sans cesse répétée que « Jésus-Christ était un Juif ». Cela semble également être devenu votre thème favori. Cette distorsion de la vérité est brandie par les prêtres au moindre prétexte. Ils la répètent constamment, et même parfois sans que ce soit une provocation délibérée de leur part. Non, vraiment, ils ont la gâchette facile dès qu'il faut nous assaisonner avec cette fabrication. Ils ne manquent pas une occasion de le faire ! « Jésus était juif ! »... Mais aussi fort qu'ils le crient, leurs ouailles n'ont pas encore accordé leur

prédilection à cette version mensongère de la réalité, et les informations qu'ils puisent à d'autres sources leur disent bien autre chose ; et leur confiance envers ces autres sources vaut largement celle qu'ils accordent à la hiérarchie ecclésiastique.

Cela pose même en vérité un sérieux problème à la hiérarchie ecclésiastique. Mais elle ne pourrait s'extraire du marécage où elle s'est empêtrée qu'en revenant à la formule magique du christianisme : « la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ». C'est la seule formule par laquelle les prêtres pourraient regagner la confiance des fidèles ; car ils ne redeviendront jamais les chefs spirituels de cette nation sans un retour sincère de cette confiance. Ils devraient concentrer leurs principaux efforts sur ce seul objectif.

Mon cher Docteur Goldstein, vous êtes un théologien de prestige et un historien de marque, vous auriez donc dû partager l'avis des plus grands spécialistes sur la prétendue « judaïcité » de Jésus-Christ. Les plus grands spécialistes s'accordent aujourd'hui pour dire que le raisonnement ou l'insinuation suivant laquelle « Jésus était juif », ne repose sur aucune base factuelle. Des faits historiques incontestables, ainsi qu'une profusion d'autres preuves, établissent par delà tous les doutes possibles l'absurdité de cette phrase que l'on entend partout aujourd'hui : « Jésus était juif ».

Sans redouter la moindre contradiction qui s'appuyât sur des faits historiques, les spécialistes les plus qualifiés s'accordent sur ce point précis que Jésus-Christ n'était pas un « Juif ». Ils pourront vous confirmer texte original à l'appui, que pendant sa vie Jésus-Christ était désigné comme un « Judéen » par ses contemporains, et non comme un « Juif » ; ils vous diront également que Jésus-Christ se désignait Lui-même comme un « Judéen », et non comme un « Juif ». Pendant son passage ici sur Terre, Jésus fut désigné par les historiens de l'antiquité comme un « Judéen », et non comme un « Juif ». Tous les théologiens de l'antiquité[1], dont la maîtrise de la question pourrait difficilement être mise en doute, désignent Jésus-Christ pendant Sa vie, ici, sur Terre, comme un « Judéen », et non comme un « Juif ».

Au sommet de la croix sur laquelle Jésus-Christ fut crucifié, on pouvait lire ces mots : *Iesus Nazarenus rex Iudaeorum*. Il s'agit là, vous le savez bien, de la langue maternelle de Ponce Pilate ; et j'ose espérer que personne ne mettra en question le

fait que Ponce Pilate était capable de s'exprimer correctement dans sa langue maternelle. Or, tout latiniste vous dira que la traduction correcte du latin : *Iesus Nazarenus rex Iudaeorum*, donne : « Jésus le Nazarénien[2], chef souverain des Judéens ». Il n'y a pas le moindre désaccord sur ce sujet parmi tous les spécialistes.

Pendant sa vie, ici sur Terre, Jésus ne fut jamais considéré par Ponce Pilate, ni même par les Judéens avec lesquels Il vivait, comme : « le Roi des Juifs ». L'inscription fixée à la croix sur laquelle Jésus a été crucifié, a été traduite incorrectement dans la langue anglaise ; et cette traduction erronée ne fit son apparition qu'au XVIII^e siècle. Il faut bien comprendre que c'est par esprit de dérision, que Ponce Pilate a donné l'ordre de rédiger une telle inscription : sur le point d'autoriser la crucifixion de notre Seigneur, Ponce Pilate voulut également se moquer de Lui[3]. Ponce Pilate savait pertinemment que Jésus-Christ avait été dénoncé, bafoué, puis renié par les Judéens qui, ensuite, ourdirent Sa crucifixion, ainsi que l'histoire le raconte.

À part Ses quelques disciples, tous les autres Judéens Le détestaient, et méprisaient Son enseignement, ainsi que tout ce que Jésus-Christ représentait. Le temps n'effacera pas cela de l'histoire. Et nous savons bien que le « chef souverain » des Judéens, à l'époque où cette inscription fut placée sur la croix, n'était autre que Ponce Pilate lui-même ! Et il ne faut donc pas lire cette inscription ironique comme si Ponce Pilate pensait réellement que Jésus-Christ était « le chef souverain des Judéens ». Une telle interprétation est absolument inconcevable.

Aux temps de la crucifixion de Jésus-Christ, Ponce Pilate était Procurateur de Judée pour le compte de l'Empire romain. À cette époque, l'Empire romain couvrait toute une partie du Moyen Orient. Pour Ponce Pilate, en tout ce qui pouvait le concerner sur le plan officiel ou privé, les habitants de Judée étaient des « Judéens », et non des « Juifs », comme on les a maladroitement désignés depuis le XVIII^e siècle. Or aucun historien n'a jamais recensé de religion, de race, de peuple ou de nation en Judée à cette époque, connus sous le nom de « Juifs » ; pas plus qu'ils n'en trouvèrent la moindre trace dans d'autres lieux, ou dans toute l'histoire qui a précédé.

En tant que Gouverneur d'une province de l'Empire romain, Ponce Pilate n'exprimait

guère d'intérêt envers la multitude des cultes religieux qui se pratiquaient à cette époque dans toute la Judée. Ces pratiques religieuses allaient de formes diverses d'idolâtrie, dont en premier lieu le culte phallique, à la conception naissante[4] d'un Dieu éternel, omnipotent et invisible, dénommé Yahweh (Jéhovah), dont la première intuition remontait à Abraham, patriarche illustre s'il en est, ayant vécu environ 2 000 ans auparavant. En tant que Gouverneur d'une province conquise, Ponce Pilate devait suivre les directives de Rome lui enjoignant de ne pas interférer dans les affaires religieuses du pays. Sa principale responsabilité se limitait à la collecte de l'impôt impérial, et à son acheminement vers Rome ; les cultes religieux de ses administrés ne lui importaient guère.

Maintenant mon cher Docteur Goldstein, ainsi que vous le savez, le mot latin *rex* ne signifiait pas « roi » initialement, mais « chef d'une tribu », *leader* en anglais ; et aux temps de Jésus-Christ, ce mot n'avait pas d'autre sens pour les Judéens qui connaissaient la langue latine. Le mot latin *rex*, vient du verbe latin *rego*, *regere* et signifie « diriger, conduire, mener, être à la tête de... ». Évidemment, le latin était la langue officielle dans toutes les provinces de l'Empire Romain, et c'est pourquoi l'inscription sur la croix fut rédigée également en latin.

Or, après leur invasion des Îles Britanniques, les Anglo-Saxons remplacèrent le mot latin *rex*, par le mot *king*. Mais le remplacement du mot *rex* par le mot *king* à cette époque postérieure, ne modifie pas rétroactivement le sens que les Romains donnaient au mot *rex* à l'époque de Jésus-Christ. Le latin *rex* signifiait simplement pour eux « chef souverain », un *leader*. Le mot anglo-saxon *king*, avait d'ailleurs une graphie différente de celle d'aujourd'hui, lorsqu'il a remplacé le mot latin *rex*, mais toutefois son sens était encore à peu près équivalent à celui du latin.

Pour Ponce Pilate, il était bien évident que Jésus-Christ était la dernière personne que les Judéens auraient acceptée comme « chef de tribu »[5]. Malgré cela, Ponce Pilate n'a pas hésité à ordonner cette inscription : *Iesus Nazarenus rex Iudaeorum*, et je répète que même par le plus sauvage étirement de l'imagination, on ne peut soutenir que ces mots de Pilate furent autre chose qu'un misérable sarcasme. Par cette référence à Jésus-Christ comme « chef des Judéens », ceux-ci auraient ourdi la crucifixion de leur chef souverain.

À l'époque de Jésus-Christ, les Romains désignaient le territoire actuel de la Palestine sous le nom de *Iudaea*. Cette province était administrée par Ponce Pilate comme une partie intégrante de l'Empire romain. La traduction française de *Iudaea* est : « la Judée ». Le seul adjectif français que l'on puisse construire sur ce nom latin de *Iudaea* est « Judéen », et non pas « Juif ». Ainsi, la population qui vivait à l'emplacement de la zone géographique connue actuellement sous le nom de Palestine, était désignée en latin, à l'époque de Jésus-Christ, par le mot *Iudaeus* : « les Judéens ». À strictement parler, ce mot ne désignait rien d'autre que les habitants vivant à l'intérieur des frontières de la Judée à cette époque. Or qui pourrait nier que Jésus-Christ ne fut, Lui aussi, un habitant de la Judée de cette époque ?[6]

Or vous savez très bien, mon cher Docteur Goldstein, que le génitif pluriel du latin *Iudaeus* est : *Iudaeorum*. Et que la traduction française littérale du génitif pluriel *Iudaeorum*, devrait être : « des Judéens », et non pas : « des Juifs ». Il est complètement impossible de donner une autre traduction littérale au latin *Iudaeorum*[7]. C'est pourquoi comme je vous le disais, tous les théologiens et les historiens, qui maîtrisent bien ce problème, savent qu'il faut traduire *Iesus Nazarenus rex Iudaeorum* par « Jésus le Nazarénien chef souverain des Judéens ». Vous devez tomber d'accord sur cela.

À l'époque où Ponce Pilate a donné l'ordre de placer l'inscription *Iesus Nazarenus rex Iudaeorum* sur la croix, les autorités spirituelles de la Judée protestèrent d'ailleurs auprès de lui, en lui disant : « ...ne marque pas que Jésus est le chef des Judéens, mais seulement qu'il a dit qu'il était le chef des Judéens »[8]. Les autorités spirituelles de la Judée émirent des protestations très fortes auprès de Ponce Pilate au sujet de cette référence à Jésus-Christ comme *rex Iudaeorum* ; insistant sur le fait que Ponce Pilate n'avait pas une connaissance précise du statut véritable de Jésus en Judée ; et comme vous le savez, ces protestations sont bien documentées pour l'histoire[9].

Mais nous savons par les mêmes sources que les autorités spirituelles de la Judée protestèrent en vain auprès de Ponce Pilate. Ils soutinrent en effet auprès du Procurateur, que Jésus avait simplement « dit qu'il était le chef des Judéens », et que par conséquent Pilate ne devait pas écrire que Jésus « était le chef des

Judéens », car après tout, Ponce Pilate n'était qu'un étranger en Judée, et il ne pouvait pas comprendre la situation aussi bien que les autorités spirituelles de cette province. Et c'est un fait qu'à cette époque, le chevauchement inextricable des questions religieuses, sociales et économiques dans la politique intérieure de la Judée, n'intéressait guère Ponce Pilate dans ses fonctions de Procurateur pour le compte de Rome.

Dans la version originale de l'*Évangile selon saint Jean*, rédigée en grec, on ne trouve pas d'équivalent de ce passage selon lequel les autorités spirituelles de la Judée prétendirent que Jésus avait « simplement dit qu'il était le chef des Judéens ». Les traductions anglaises de *Jean* 19:19, se basant sur le manuscrit grec, nous donnent : « N'écris pas "le chef souverain (*basiej*) des Judéens (*tw*n* ioudaiwn*)^[10]", mais qu'il a dit qu'il était le chef souverain des Judéens ». *tw*n* ioudaiwn* est le grec pour le latin *Iudaeorum* ; *basiej* est le grec pour le latin *rex* ; dans les versions respectivement grecques et latines de l'*Évangile selon saint Jean*.

Pilate n'eut cure de ces protestations de la part des autorités spirituelles de la Judée, et il leur répondit sèchement : « *Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit* », afin de les faire taire. Et l'inscription demeura telle que nous la connaissons aujourd'hui : *Iesus Nazarenus rex Iudaeorum*, « Jésus le Nazarénien, chef souverain des Judéens ».

Cette citation latine que je vous donne, reprend mot pour mot, comme vous le savez, la traduction du *Nouveau Testament* faite au IV^e siècle par saint Jérôme. Cette traduction est bien évidemment : *La Vulgate*^[11]. Ce fut la première traduction officielle de l'Église chrétienne du *Nouveau Testament* en latin. Et jusqu'à ce jour, elle est restée la seule version officielle utilisée dans toute l'Église catholique romaine. La traduction de l'*Évangile selon saint Jean* par Saint Jérôme fut réalisée à partir du manuscrit grec original. Et dans ce manuscrit grec, nous trouvons toujours cette protestation des autorités spirituelles de Judée, qui demandent à Pilate de ne pas écrire que Jésus était « le chef souverain des Judéens ».

Or mon cher Docteur Goldstein, ouvrez bien vos oreilles, car nous arrivons maintenant au cœur du problème : il n'existe aucun fondement historique qui nous permette de dire que le mot grec *ioudaiwj*, le mot latin *Iudaeus*, ou le mot français « Judéens », aient jamais possédé la moindre connotation religieuse ! Dans leurs

langues respectives, ces mots n'ont toujours revêtu qu'une simple connotation géographique. Ces mots étaient utilisés pour identifier les habitants qui étaient nés dans le territoire de la Judée. Et à l'époque de Jésus-Christ, il n'existait aucun culte religieux en Judée ou ailleurs dont le nom ait la même racine que le mot « Judée », comme c'est par contre le cas pour le culte religieux dénommé « judaïsme ». Aucun culte, ni aucune secte ne portait le nom de « judaïsme »[12].

Personne ne pourra contredire le fait que le mot *Jew* (Juif) n'existait pas dans la langue anglaise avant l'année 1775[13].

La première acception écrite du mot *Jew* en langue anglaise, nous a été laissée au XVIII^e siècle par Sheridan dans sa pièce de théâtre : *Les Rivaux*. Dans l'Acte 2, scène 1 de cette pièce, nous lisons : « Elle aura la peau d'une momie, et la barbe d'un Juif ». Avant cette utilisation du mot *Jew* faite par Sheridan, ce mot n'existait pas dans notre langue. Ainsi, Shakespeare ne l'employa dans aucune de ses pièces, comme vous pourrez le vérifier vous-même. Certes, dans le *Marchand de Venise*, acte 5 scène 3, il est bien question d'un « Juif ». Mais pour ce passage précis, l'édition originale nous donne : « Et pourquoi ? Je suis un *Iewe*, et un *Iewe* n'a t-il pas d'yeux ?[14] ».

Dans la *Vulgate*, Jésus est désigné comme « l'un des Judéens », grâce au génitif pluriel *Iudaeorum*.

Jésus est désigné pour la première fois par le mot *Jew* au XVIII^e siècle, dans l'édition révisée de la première traduction anglaise du *Nouveau Testament* qui remontait au XIV^e siècle. L'étymologie du mot *Jew* dans la langue anglaise, ne laisse aucun doute sur le fait que le mot *Jew* du XVIII^e siècle provient directement du mot *Iudaeus* de la *Vulgate*[15].

Les manuscrits allant du IV^e au XVIII^e siècle, retracent précisément l'évolution du mot *Iudaeus* dans la langue anglaise. Dans ces manuscrits, on trouvera que la langue anglaise a connu un très grand nombre d'équivalents au mot *Jew*, tout au long de son histoire. Depuis le latin *Iudaeus* jusqu'à l'anglais moderne *Jew*, on rencontre successivement : *Gyu*, *Giu*, *Iu*, *Iuu*, *Iuw*, *Ieuu*, *Ieuy*, *Iwe*, *Iow*, *Iewe*, *Ieue*,

leue, Iue, Ive, lew, et finalement au XVIII^e siècle : *Jew*. Et pour le pluriel on a : *Giwis, Giws, Gyues, Gywes, Giwes, Geus, Iuys, Iows, Iouis, Iews*, et finalement au XVIII^e siècle : *Jews*.

Au XVIII^e siècle, les presses typographiques s'étaient grandement améliorées, et on imprima des quantités illimitées du *Nouveau Testament*. Ces éditions révisées, qui se basaient encore toutes sur la première édition en langue profane du XIV^e siècle, furent largement distribuées dans tout le monde anglophone, et de nombreuses familles qui n'avaient jamais possédé de Bible, ont pu en acquérir une qui soit rédigée dans la langue qu'ils parlaient tous les jours. C'est dans cette édition révisée que le mot *Jew* apparaît pour la première fois. Et grâce à l'importance du tirage, la forme *Jew* s'est définitivement imposée dans la langue anglaise.

Ainsi que vous le savez, mon cher Docteur Goldstein, les éditions les plus connues du *Nouveau Testament* en langue anglaise sont : la *Rheims (Douai) Edition*, et la *King James Authorized Edition*. La première traduction du *Nouveau Testament* en anglais de la *Rheims Edition* date de 1582, et conformément à ce qui a été dit, le mot *Jew* ne s'y trouve pas. De même pour la première traduction en anglais du *Nouveau Testament* de la *King James Authorized Edition* de 1611. Le mot *Jew* ne fit son apparition, dans ces deux éditions les plus connues du *Nouveau Testament*, que dans leurs éditions révisées du XVIII^e siècle.

Un nombre incalculable de ces éditions sorties des presses typographiques a circulé parmi le clergé et les laïcs de tout le monde anglophone ; mais parmi ces personnes, très peu ne connaissaient ou ne se préoccupaient de l'étymologie exacte du mot *Jew*, qu'ils découvraient pour la première fois. Ils acceptèrent donc naturellement le mot *Jew* comme la traduction officielle du latin *Iudaeus* et du grec *ioudaiwv*. Il s'agissait simplement d'un mot nouveau pour eux.

Lorsque vous avez appris le latin à l'école, on vous a dit que la lettre « I », en début de mot, était prononcée comme le yod phonétique ; c'est à dire comme la première lettre du mot « yacht » ; et on le représente parfois par la lettre « J » plutôt que par la lettre « I », afin justement de marquer la différence de prononciation. Ainsi, le « I » initial de *Iudaeus*, se prononce comme le « Y » de « yacht ». Or toutes les

formes anglaises de *Jew* antérieures au XVIII^e siècle, y compris celles qui commencent par les lettres *Gi* ou *Gy*, se prononçaient avec le yod en début de mot.

La prononciation actuelle du mot *Jew* ("DJOUUU"), date du XVIII^e siècle. Auparavant c'était le yod qui était utilisé ("YOUUU").

Le mot allemand *Jude* : "YOU-DE", reste quant à lui très fidèle à la prononciation latine. La première syllabe du mot allemand *Jud-e*, se prononce exactement de la même manière que la première syllabe du mot latin *Iud-aeus*. Et le mot allemand *Jude* résulte de la contraction que les peuples germaniques ont fait subir au latin *Iudaeus*, tout comme le mot anglais *Jew* résulte de la contraction que les peuples anglo-saxons ont fait subir au latin *Iudaeus*.

Mon cher Docteur Goldstein, comme vous le savez déjà, la langue anglaise est largement composée de mots empruntés à des langues étrangères. Après leur adoption par la langue anglaise, ces mots étrangers subissent diverses adaptations et contractions de leur orthographe, afin de les rendre plus aisément prononçables dans le système phonétique anglais. Ce procédé d'adoption de mots étrangers, puis de leur adaptation, est à l'origine de nombreux mots nouveaux, tels que le mot *cab*, qui nous vient du français « cabriolet ». Et nous pourrions trouver des milliers d'exemples comme celui-ci. Vous devez déjà en avoir des dizaines sur le bout des lèvres.

C'est par ce procédé naturel d'adoption-adaptation, que le latin *Iudaeus* et le grec *ioudaiwv* ont fini par donner le mot *Jew* que nous connaissons. Ainsi, les anglophones auront dû se battre pendant 14 siècles avant de trouver la prononciation et l'orthographe qui leur convienne, pour l'adoption du mot latin *Iudaeus*. Les mots *Iudaeus* et *ioudaiwv* ne pouvant se prononcer facilement en anglais, il a donc fallu forger un mot nouveau.

Comme dernière confirmation, je vous citerais l'édition *Wyclife* de la Bible de 1380, la toute première traduction de *la Vulgate* en anglais. Dans cette édition, Jésus est désigné comme « l'un des *Iewes* », car telle était la version anglaise du latin *Iudaeus* au XIV^e siècle, et elle se prononçait : « HHHYOU-WIIIZ » au pluriel, le singulier *Iewe* se prononçait : « HHHYOU-WIII ». Pour le verset de *Jean* 19:19, on lit dans

cette édition : « *Ihesus of nazareth kyng of the iewes* ». Avant le XIV^e siècle, la langue anglaise s'était dotée d'un grand nombre de mots anglo-saxons, dont le mot *kyng*, qui avait la même signification que le latin *rex* et que le grec *basileuv*, c'est-à-dire, celle de « chef de tribu ».

L'édition *Tyndale* du Nouveau Testament, publiée en anglais en 1525, présente aussi Jésus-Christ comme « l'un des *Iewes* ». L'édition *Coverdale* publiée en 1535 le décrit encore comme « l'un des *Iewes* », et traduit *Jean 19:19* par : « *Iesus the Nazareth, kyng of the Iewes* ». L'Édition *Cranmer* de 1539, nous parle encore de Jésus comme étant « l'un des *Iewes* ». Dans l'Édition de *Genève* publiée de 1540 à 1557, Jésus est encore décrit comme « l'un des *Iewes* ». Dans l'Édition *Rheims* de 1582, Jésus est appelé « l'un des *Ievves* ». Dans l'Édition *King James* publiée de 1604 à 1611, connue également sous le nom de *Version Autorisée*, Jésus était encore et toujours décrit comme : « l'un des *Iewes* ». Chacune de ces formes du latin *Iudaeus* étant celle qui était en usage à l'époque de ces différentes traductions.

[1] Les pères de l'Église.

[2] Ou « Jésus de Nazareth... », les « Nazaréniens » étant au sens strict : « les habitants de Nazareth ».

[3] Et des « Judéens » qui tramèrent son supplice.

[4] En ce qui concerne le culte rendu à Yahweh, et la compréhension de Yahweh, il faudrait dire plus exactement qu'au temps de Jésus-Christ, cette conception n'était plus véritablement « à son état naissant », mais bien : « à son état déclinant » (pharisaïsme), par rapport à l'intensité du culte qui lui était rendu par les Israélites, ainsi que nous allons l'aborder plus loin. Toutefois, il existait bien une « conception naissante », et je pense que Benjamin Freedman a omis cette distinction dans un raccourci de pensée, et selon laquelle la révélation de Yahweh se ferait également à certains hommes qui ne sont pas des Israélites ; et cet universalisme du culte de Yahweh est précisément l'un des fondements du christianisme.

[5] Cela est évident pour la Judée. Mais en ce qui concerne la Galilée proprement dite, prompte à la sédition, et d'où était originaire Jésus-Christ, cela peut se discuter :

Jean 6:14-15 : « Or ces gens [qui vivaient à proximité du Lac de Tibériade], ayant vu le miracle que Jésus avait fait, disaient : celui-ci est véritablement le Prophète qui devait venir au monde. Mais Jésus ayant connu qu'ils devaient venir l'enlever afin de le faire Roi, se retira encore tout seul en la montagne » (Martin 1744).

[6] Cependant si l'épithète régionale, qui qualifie souvent un homme, est liée au lieu où cet homme est né, et où il a grandi, et duquel il a acquis tous les particularismes régionaux de la population, il faudrait alors dire plus précisément que Jésus-Christ était « Galiléen ». Mais dans notre problématique présente, cela revient au même ; car la Galilée était, elle aussi, une province multiethnique et multiconfessionnelle (encore bien d'avantage que la Judée) ; et le mot « Galiléen » entretient par conséquent bien moins de rapports avec le mot « Juif » (mot moderne dont Freedman va analyser plus loin toutes les significations), que le mot « Judéen ».

[7] Le dictionnaire *Félix Gaffiot* de 1934 nous donne les entrées suivantes :

- *Judaea, ae*, nom fém. (du grec *ioudaia*) : la Judée. Pline : 5, 70. Suétone : *Vie de Titus* 4. Tacite : *Histoires* 2, 79.

- *Judaeus, a, um*, adj. : de Judée, **juif**. Pline : 13, 46 ; 31, 95. Substantivé au masculin pluriel : **les Juifs**. Cicéron : *Pro Valerio Flacco* 37. Horace : *Satires* 1, 5, 100. Tacite : *Histoires* 5, 2.

- *Judaea*, nom fém., femme **juive**. Juvénal : 6, 543.

Ici, puisque le dictionnaire lui-même contredit Benjamin Freedman, il semble vraiment qu'il nous soit désormais impossible de camoufler une erreur aussi grossière de sa part... Cependant, c'est une lecture superficielle qui nous le laisserait supposer. Qu'on ne s'y trompe pas : Benjamin Freedman ne cherche pas ici à nous faire un grossier tour de passe-passe en jouant sur les mots, pour établir que Jésus-Christ n'était pas « Juif », comme on le dit, mais « Judéen », et toc ! Non... comme cela se précisera plus loin, l'objet de Benjamin Freedman est essentiellement d'expliquer que l'évolution naturelle qui fit du mot latin *Iudaeus* le mot anglais *Jew* (Juif), fut en même temps à l'origine d'une confusion dramatique. Confusion que nous transmettons sans y prendre garde lorsque nous désignons les adeptes authentiques de la religion de Yahweh de l'*Ancien Testament* par l'expression : « les Juifs » ; ou lorsque nous pensons que « les Juifs » d'aujourd'hui, sont des

adeptes authentiques de la religion de l'*Ancien Testament*. Il faudrait deux mots différents pour distinguer ces deux réalités différentes. C'est la seule manière de permettre à la pensée de se dégager de l'amalgame. Pour pallier à cet inconvénient majeur, je propose d'utiliser l'expression de « vrai Israélite », forgée par Blaise Pascal, vraisemblablement sur la base de *Jean 1:47* (« *Jésus aperçut Nathanaël venir vers lui, et il dit de lui : voici vraiment un Israélite en qui il n'y a point de fraude.* »). Blaise Pascal nous permet ainsi de mettre fin à la confusion entre ceux qui cherchent à prévariquer, et ceux qui honorent Yahweh en droiture et en vérité ; cette expression heureuse apparaît dans le chapitre 13 des *Preuves de la religion chrétienne*, connues sous le nom de *Pensées de Pascal* : « [Jésus-Christ] nous a appris enfin que toutes ces choses n'étaient que figures, et ce que c'est que vraiment libre, vrai Israélite, vraie circoncision, vrai pain du Ciel, etc. »

[8] *Jean 19:21*.

[9] À ma connaissance, les seuls documents qui en attestent sont *les Évangiles*, qui en tant que documents écrits relatant des événements donnés (fussent-ils à caractère religieux), constituent d'authentiques documents historiques, même s'ils doivent être interprétés avec les précautions relatives aux documents ayant un caractère religieux. C'est ainsi que l'histoire des Hébreux tire presque toute sa documentation de l'*Ancien Testament*. Ou que l'histoire des Aryens en Inde se base elle aussi sur des textes sacrés.

[10] Du singulier *ioudaiwv*.

[11] *Jean 19:19* : « *scripsit autem et titulum Pilatus et posuit super crucem erat autem scriptum Iesus Nazarenus rex Iudaeorum* ». (*Vulgate*)

[12] Il est vrai qu'à proprement parler, aucune religion de cette époque ne portait un nom dérivé du mot « Juda » ou « Judée », et ce dans n'importe quelle langue, même en hébreu. Ou si un tel mot a existé dans la sphère gréco-romaine, ce ne pouvait être que de fraîche date, puisqu'on en a aucune trace écrite avant Flavius Josèphe. La situation religieuse en Galilée était bien plus complexe que ne pourrait en rendre compte un mot unique :

À l'époque de Jésus-Christ, dans les territoires de Judée et de Galilée, quatre sectes se disputaient le culte de Yahweh, au milieu d'une quantité de cultes païens (notamment hellénistiques). Il y avait : les pharisiens, les sadducéens, les zélotes et les esséniens (*cf.* Flavius Josèphe : *Guerre des Juifs*, II, 162-166). Ces quatre sectes rendant un culte à Yahweh, présentaient sous cet angle une

certaine homogénéité d'apparence, je veux dire, par rapport aux païens qui les entouraient. La preuve en est qu'ils se désignaient eux-mêmes depuis des siècles par un mot bien précis : le mot hébreu *Yehudi*, qui était porteur d'un sens plus étendu que la connotation strictement géographique donnée par Benjamin Freedman au mot « Judéen ». En effet, *Yehudi*, malheureusement traduit par « Juif », signifie d'après le *Nouveau Dictionnaire Biblique Emmaüs* :

« Celui qui faisait partie de la tribu de Juda, ou du Royaume de Juda. Ce nom prit ensuite un sens plus étendu, et désigna tous les Hébreux qui revinrent de la captivité [en Judée]. (...) »

Par conséquent, les descendants des Hébreux, toutes tribus confondues, se définissaient par rapport aux païens grâce à un terme global, celui de *Yehudim*. Ce terme avait une connotation franchement raciale, plutôt que géographique. Et les personnes qui parlaient latin, qu'ils vécussent en Judée ou ailleurs, désignaient ces *Yehudim* en employant toujours le mot latin : *Iudaeen* (ne faisant plus référence à la circonscription géographique de la Judée, mais bien aux descendants du peuple qui formait le Royaume de Juda, comme le mot hébreu *Yehudim*)... Comment s'opérait alors, en latin, la distinction entre les païens de Judée et les *Yehudim* (puisque ces païens de Judée, pour les *Yehudim*, n'étaient pas du tout des *Yehudim*, alors que pour Rome ils étaient bien d'authentiques *Iudaeen*) ?... Il semble qu'il n'y avait pas de mot précis pour une telle distinction. Les fonctionnaires vivant à Rome, par exemple, devaient probablement user de périphrases pour distinguer ces deux entités distinctes : « Les Judéens sacrifiant au Temple de Jérusalem », pour les *Yehudim*, et pour les païens : « Les Judéens pratiquant tel ou tel culte hellénistique »...

Mais encore une fois, et sur le fond, cela ne change strictement rien, et ne contredit nullement la démonstration de Benjamin Freedman établissant que Jésus n'était pas « Juif ». Puisque, comme il va le montrer, le mot « Juif » actuel désigne exclusivement les héritiers du pharisaïsme, au détriment des autres sectes qui étaient très actives à l'époque de Jésus. Or, compte tenu des « mots doux » que Jésus-Christ adresse en toute occasion aux pharisiens... il est impossible qu'Il fut un de leurs sectateurs, ni même qu'Il fut sadducéen. Il est donc impossible qu'Il fut « Juif », dans le sens où Il aurait été, même de loin, un amateur de la religion qui porte aujourd'hui le nom de « judaïsme ». De plus, l'objet de cette lettre de Benjamin Freedman va être de montrer qu'il est impossible que Jésus-Christ ait été de la même race que l'immense majorité des « Juifs » d'aujourd'hui.

Or si Jésus-Christ n'était ni pharisien, ni sadducéen sur le plan de la croyance, il reste donc quatre

possibilités :

1 : Soit Jésus-Christ était esséniens.

2 : Soit Jésus-Christ était zélote.

3 : Soit Jésus-Christ appartenait à chacune de ces deux sectes (qui entretenaient effectivement certaines affinités : la première incarnant une sédition spirituelle par rapport à la dégénérescence du culte de Yahweh ; la seconde incarnant une sédition temporelle par rapport à l'occupation romaine ; et en outre, le mouvement des zélotes était fortement implanté en Galilée, et un disciple de Jésus-Christ était Zélote).

4 : Soit enfin, et c'est le plus probable, Jésus-Christ n'appartenait activement à aucune de ces deux sectes, et traçait la piste où s'engagerait le christianisme.

En revanche, et c'est là la précision qui s'imposait, il est plus que probable que Jésus-Christ ait été un *Yehudi*, dans le sens que ce terme avait avant la captivité à Babylone. C'est-à-dire qu'il est plus que probable que le père du père du père... du père de Jésus-Christ ait appartenu à la tribu de Juda. Tous les titres messianiques que les deux *Testaments* nous transmettent désignent invariablement Jésus-Christ comme membre de la tribu de Juda : « Fils de David », « lion de la tribu de Juda »... Deux Évangiles font par ailleurs remonter Sa généalogie au roi David lui-même, et Son « père » [adoptif] Joseph est plusieurs fois désigné comme appartenant à la maison et à la famille de David. Il y a donc peu de chances pour que tout cela ne fut qu'un canular, ou ne soit à considérer que sur un plan strictement spirituel. Pendant les 9 siècles qui séparent l'époque de Jésus-Christ de l'époque du roi David, il est tout à fait possible que certaines lignées israélites pratiquantes se soient transmis le souvenir de leur ascendance davidienne ; et il est certain que beaucoup d'Israélites savaient encore de quelle tribu le père du père du père... de leur père provenait. Paul, par exemple, nous révèle à plusieurs reprises qu'il est de la tribu de Benjamin. Et il ne s'agit pas de savoir de quelle tribu était les mères, car je crois que cela n'avait que peu d'importance, pourvu que celles-ci fussent Israélites (même si mon affirmation demande confirmation d'un spécialiste). Par conséquent, une ascendance exceptionnelle, ou le nom de la tribu de l'ancêtre, est facilement transmissible de père en fils, car elle ne suit que la branche paternelle, et ce n'est plus alors qu'une question d'absence de rupture dans la continuité : si un enfant connaît son père, il sait de quelle tribu était le père de son père, et ainsi de suite. Et si les traditions accordant une importance à la tribu ou à un ancêtre exceptionnel sont maintenues dans la lignée en question, il est très possible que la transmission se maintienne pendant une dizaine de

siècles.

On constatera par ailleurs que Benjamin Freedman ne nie nullement que Jésus-Christ ait été de la même race que les *Yehudim* ; en réalité, il n'aborde pas du tout ce sujet. Il rejette par contre avec la plus grande vivacité, comme nous allons le voir, que les « Juifs » d'aujourd'hui aient le droit de se présenter comme les héritiers des *Yehudim* d'hier, à la foi sur le plan racial, et sur le plan religieux.

Enfin, l'*Écriture* vient renvoyer dos à dos les protagonistes qui s'attacheraient un peu trop à la question de la généalogie temporelle de Jésus-Christ : « *Or la naissance de Jésus-Christ arriva en cette manière. Comme Marie sa mère eut été fiancée à Joseph, avant qu'ils fussent ensemble, elle se trouva enceinte par l'opération du Saint-Esprit. Et Joseph son mari, parce qu'il était juste, et qu'il ne la voulait point diffamer, la voulut renvoyer secrètement. Mais comme il pensait à ces choses, voici, l'Ange du Seigneur lui apparut dans un songe, et lui dit : Joseph, fils de David, ne crains point de recevoir Marie ta femme ; car ce qui a été conçu en elle est du Saint-Esprit. Et elle enfantera un fils, et tu appelleras son nom Jésus ; car il sauvera son peuple de leurs péchés. Or tout ceci est arrivé afin que fût accompli ce dont le Seigneur avait parlé par le Prophète, en disant : Voici, la Vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils; et on appellera son nom Emmanuël, ce qui signifie, DIEU AVEC NOUS. Joseph étant donc réveillé de son sommeil, fit comme l'Ange du Seigneur lui avait commandé, et reçut sa femme* » (Matthieu 1:18 à 24, Version David Martin).

Juste avant de remettre la version définitive de cet ouvrage à son éditeur, j'ai eu la chance de lire sur Internet l'explication la plus efficace que je connaisse pour dissiper toutes les confusions relatives au mot « Juif ». J'ai fait cette précieuse découverte sur le site de G.O.A.L. (*God's Order Affirmed in Love*).

Il s'agit du site Internet le plus important du Mouvement Identitaire Chrétien. Ce mouvement est dit « Identitaire », car il enseigne sur des bases très sérieuses quelle est la véritable identité des Israélites de la Bible (notamment quelle est l'identité de ces « brebis perdues de la maison d'Israël », vers lesquelles Jésus-Christ a envoyé ses disciples : « *Jésus envoya ces douze, et leur commanda, en disant : n'allez point vers les Gentils, et n'entrez point dans aucune ville des Samaritains ; mais plutôt allez vers les brebis perdues de la Maison d'Israël* » (Matthieu 10:5-6). Je laisse donc le lecteur découvrir par lui-même sur ce site quelle est cette identité véritable, quelle est cette identité volée ; préparez-vous à une surprise... Le passage qui nous intéresse plus particulièrement ici, est la réponse à la 7^{ème} Question la plus Fréquemment Posée (F.A.Q. :

Frequently Asked Questions) sur ce site. Je traduis intégralement cette réponse :

« ISRAEL-IDENTITY

F.A.Q. n°7

Quelle est la différence entre un Sémite, un Hébreux, un Israélite, et un « Juif » ? Ces termes sont-ils équivalents en quelque manière, et peut-on les employer indistinctement ?

Un Sémite est une personne qui descend de Sem, l'un des fils de Noé. Un Hébreu est une personne qui descend d'Héber, l'un des petits petit-fils de Sem. Ainsi, tous les Hébreux sont des Sémites, mais tous les Sémites ne sont pas des Hébreux.

Après six générations, de la lignée d'Héber naît Abraham. Abraham était donc tout à la fois un Hébreu et un Sémite, puisqu'il appartenait aux deux lignées d'Héber et de Sem.

Isaac est né d'Abraham, puis Jacob d'Isaac. Le nom de Jacob fut changé en « Israël », et Israël fut le père de 12 fils. Ce sont les fils d'Israël et leurs descendants qui sont appelés : « les Israélites » ; et eux aussi sont tout à la fois des Sémites et des Hébreux, sans que cela ne fasse d'Abraham ou d'Isaac des Israélites. Bon nombre de personnes intervertissent également les termes « Juifs » et « Israélites », ou vont même jusqu'à appeler Abraham « un Juif ». Or Abraham ne fut pas même un Israélite, et le mot « Juif » [*Yehudi* n.d.t.] n'est employé dans la Bible que 1 000 ans après lui.

L'un des fils de Jacob-Israël était Juda (en hébreu : *Yehuda*). Ses descendants étaient les *Yehudim*, ce qui doit se traduire rigoureusement par : les « **Judahites** ». Le mot hébreu donna en grec : *ioudaiwv*, et en latin *Iudaeen*.

La confusion actuelle vient de ce que presque toutes les versions modernes de la Bible traduisent indifféremment chacun de ces termes par le mot « Juif », qui est un mot relativement moderne résultant d'une contraction phonétique à partir du latin. Mais chaque fois que vous lisez le mot « Juif » dans l'*Ancien Testament*, vous devriez lire : « Judahite », et chaque fois que vous lisez le mot « Juif » dans le *Nouveau Testament*, vous devriez lire : « Judéen ». Ces mots eurent une très longue histoire, et leur signification s'est encore ramifiée ; ils finirent par revêtir des sens différents en fonction du contexte dans lequel on les trouve.

Dans l'*Ancien Testament* pour commencer, le mot « Judahite » présente trois sens bien distincts :

1 : Un « Judahite » est une personne qui est de la tribu de Juda (dans le sens racial).

2 : Un « Judahite » est une personne qui vit dans le territoire de la « Maison de Juda », ce qui inclut également les tribus de Benjamin et de Lévi. La connotation est ici principalement géographique, mais également tribale.

3 : Au sens religieux, un « Judahite » désigne une personne qui pratique la religion du Royaume de Juda. **Or à l'époque d'Esther, de nombreux non-Israélites « devinrent Juifs » (c'est-à-dire, « Judahites ») par la suite des victoires des Judahites sur leurs nations** (cf. *Esther* 8 : 17).

Dans le *Nouveau Testament* maintenant, le mot grec *ioudaiwv* [le *Nouveau Testament* a été rédigé en grec *n.d.t.*], aurait dû être traduit par « Judéen », et ce mot revêt globalement les mêmes sens que le précédent, avec quelques adaptations pour le sens géographique :

1 : Un « Judéen » est une personne qui vit dans la province de Judée (par opposition à la Galilée et à la Samarie). Tel est par exemple le sens qu'il faut retenir pour *Jean* 7:1. Cette fois l'usage est tout à fait géographique, et il sert aussi à désigner les non-Israélites vivant en Judée, et qui ont été incorporés à la nation en 135 av. J.-C.

2 : Un « Judéen » est toujours une personne qui est de la tribu de Juda (dans le sens racial).

3 : Un « Judéen » est toujours un adepte de la religion de l'ancien Royaume de Juda, religion qui a été donnée par Moïse et par les Prophètes. Tel est par exemple le sens qu'il faut retenir pour *Romain* 2:28-29.

Or presque toutes les Églises actuelles ne font pas les distinctions requise entre tous ces termes.

En résumé, nous pouvons retenir que seul un petit nombre d'Israélites portèrent le nom de « Juifs » (ou plus exactement « Judahites », puis « Judéens ») ; que beaucoup de non-Israélites furent appelés « Juifs » (ou plus exactement « Judahites », puis « Judéens ») par le seul fait qu'ils vivaient en Judée, ou qu'ils suivaient la religion du Royaume de Juda ; et enfin, comme nous l'avons vu précédemment [FAQ n°5], que les prétendus « Juifs » du judaïsme, ne sont ni des Israélites, ni des Hébreux, ni des Sémites, mais bien des Khazars (de race turco-mongole)... FIN DE LA QUESTION 7 »

Comme on le voit, les « Chrétiens Identitaires » des pays anglo-saxons font depuis des années un travail « révisionniste », en traquant systématiquement toutes les interprétations truquées de

l'écriture. Là comme pour l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale, les menteurs sont les mêmes... Ce « révisionnisme théologique » fait grincer pas mal de dents là-bas, comme le prouve cette conclusion du B'nai Brith australien : « Les trois formes de haine [*sic*] les plus menaçantes pour l'avenir de la communauté sont : la négation de l'Holocauste, la racisme *New Age* [?], et le Mouvement d'Identité Chrétienne », (*Australian Jewish News*, Sydney, 10 décembre 1999).

[13] En ce qui concerne la première acception du mot « Juif » dans un écrit français, nous en avons des exemples bien plus précoces avec Étienne Boileau à la fin du XIII^e siècle (*Dictionnaire Étymologique et Historique Larousse*). Le mot « judaïsme » quant à lui, apparaît pour la première fois avec Gautier de Coincy, au début du XIII^e siècle. L'origine de ces mots remonte au latin *Iudaeus*, emprunté au grec *ioudaiwv*, dérivé du nom propre grec *ioudaia*, venant de l'hébreu *Yehudi*, et signifiant : « de Juda », sous-entendre : « du Royaume de Juda », sous-entendre : « du royaume de la tribu de Juda », sous entendre : « du royaume de la tribu constituée par les fils de Juda », sous entendre : « du royaume de la tribu constituée par les fils de Juda, lui-même quatrième fils de Jacob-Israël », etc. C'est à cette tribu de Juda qu'échoua aux temps bibliques, le territoire connu par l'Antiquité sous le nom de Judée.

[14] “*What is the reason? I am a Iewe; hath not a Iewe eyes?*”

[15] De même pour le mot « Juif » en français.